

Sommaire

▪ Introduction	p.4
▪ Historiographie	p.11
▪ Présentation des sources	p.25
▪ Etude de cas	p.33
▪ Bibliographie	p.56
▪ Annexes	p.62
▪ Table des matières	p.66

Introduction

Le concept d'intégration a été emprunté au vocabulaire de la sociologie, il est utilisé depuis le début du XXe siècle par les historiens. Au début des années 1980 son sens a dérivé, et tout l'enjeu de société que cette problématique recouvrait a été exploité par les différents acteurs de la scène politique française. Par définition, l'intégration est l'opération par laquelle un individu ou un groupe s'incorpore à une collectivité, à un milieu. Elle s'oppose au régime de la ségrégation. Les interactions humaines qu'elle provoque, l'action sociale qui se déploie pour accompagner le processus, les enjeux nationaux et idéologiques qui la conditionnent, sont autant de perspectives d'études à emprunter¹.

Adopter une vision pluraliste vis-à-vis de la question de l'intégration en France est nécessaire, cela induit de ne pas abandonner tous les travaux sociologiques qui ont, pour la plupart, traité ce sujet d'étude de manière singulière, presque détachée du thème d'étude dominant qui la recouvre, c'est-à-dire l'histoire de l'immigration. Antérieurement employé, le terme « assimilation » a disparu au moment du déclin de l'empire colonial français pour faire apparaître à sa place les euphémismes « intégration », « insertion » voire même « cohabitation ». L'usage de ces termes a été consciemment adopté pour assouplir l'idée incertaine d'une assimilation forcée de l'étranger aux valeurs, aux normes sociales du pays d'accueil, mais le processus initial n'en reste pas moins similaire même si les moyens, les opinions, les comportements de tous les acteurs impliqués dans ce phénomène, ont quelque

¹ Michèle Tribalat, *L'assimilation des immigrés*, Paris, La découverte, 1996.

peu évolué au cours du XXe siècle². Signe de l'évolution du champ sémantique, le terme intégration a pratiquement disparu aujourd'hui du langage sociologique et historique, pour les études très récentes, à l'inverse du concept d'assimilation, en effet « tout ouvrage de référence sur l'immigration utilise ce terme »³.

L'immigration, comme objet d'étude nu, ne peut être traité exhaustivement si l'on ignore tous les enjeux sociétaux, les questionnements multiples qui s'y sont rattachés au cours de l'histoire. La problématique de l'intégration, inscrite en deuxième phase du processus migratoire d'une personne étrangère vers un pays d'accueil, n'a pas toujours été abordée avec réalisme, ni reculé par les autorités politiques vis-à-vis des premières générations d'immigrés. Mais du fait de sa complexité, la notion même d'intégration peut susciter des interrogations, elle se retrouve souvent au cœur des débats de société ce qui entraîne les partis politiques à développer tout un argumentaire orienté sur un sujet qui se prête facilement aux jeux des polémiques. Dans le champ politique, l'on considère objectivement, et cela depuis l'apparition de l'immigration autour de 1870, que ce phénomène « focalise facilement le débat politique dont elle devient un enjeu⁴ ». Cette passion du monde politique vis-à-vis de l'immigration s'est considérablement renforcée dans les années 1980. Cela fut provoqué par la volonté inconsciente de rattraper une forme de retard due à un désintérêt antérieur concernant l'intégration des immigrés comme l'explique Vincent Viet : « le débat politique eût sans doute été moins passionnel si le retard accumulé au fil des années n'avait revêtu une telle ampleur »⁵. Depuis le XIXe siècle, les mesures politiques entreprises vis-à-vis de l'intégration l'ont été, de façon variable, en fonction de l'intérêt national, des menaces et des avantages relatifs perçus, au cours de l'histoire, par l'Etat français. L'objectif même d'intégration doit être soutenu par des mesures concrètes qui nécessitent toutefois la compréhension du type d'immigration à laquelle est confrontée la société d'accueil. La volonté intégrationniste d'une société est en effet dépendante de la manière dont se perçoit lui-même l'étranger. Un rapport solide entre la société telle qu'elle se définit et l'immigré tel

² Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, t.1 : *L'illusion du provisoire*, Paris, Raisons d'agir, 2006.

³ Michèle Tribalat, *L'assimilation...op. cit.*, 1996, pp.16.

⁴ Weil Patrick, *La France et ses étrangers, L'aventure d'une politique de l'immigration 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, P.21.

⁵ Viet Vincent, *La France immigrée, Construction d'une politique 1914-1997*, Paris, fayard, 1998, P.324.

qu'il se considère existe donc. Il conditionne l'intégration de l'individu dans la société d'accueil.

Afin de soutenir le processus intégrationniste des étrangers à la société, et face aux besoins de prise en charge, d'assistance qu'ils requièrent, il s'est développé, parallèlement aux phénomènes migratoires, des structures sociales, institutionnelles et associatives relevant de ce que l'on appelle l'action sociale. Concrètement, l'action sociale constitue les ressorts et les moyens déployés par une société pour parvenir à conserver l'unité, la cohésion sociale. Elle vise à intégrer les individus dans une optique de protection de leurs droits sociaux. Pour Vincent Viet, « elle s'efforce d'une part d'acclimater l'immigré à une société qui lui est étrangère et d'autre part d'insérer celui-ci dans le dispositif de droit commun des politiques sociales »⁶. A l'origine l'on parle plutôt de solidarité, elle serait née des liens d'interdépendance existant déjà au Moyen-âge à travers le lignage et les relations de protection entre le suzerain et son vassal⁷. Plus récemment, Léon Bourgeois, un homme politique, premier président de la Société des Nations et honoré du prix Nobel de la paix en 1920, fut le promoteur de l'action sociale en France avec sa fameuse théorie sociale du solidarisme. Comme de coutume, l'on pense que l'action sociale se manifeste essentiellement à travers le concept de l'Etat providence et, de fait, à travers l'entreprise politique, mais sa nature et sa fonction ne peuvent être réduites qu'à cela. Il nous apparaît alors que la complexité et la multitude des types d'action dites sociales et la spécificité des champs d'interventions où elles interviennent semblent ne pas constituer un bloc commun. De plus, les politiques sociales ne seraient pas engagées uniquement au service seul de l'étranger et, inversement, toute politique sociale existante ne pourrait l'en exclure. Ainsi l'action sociale se positionnerait à la frontière du droit commun en essayant toutefois de la franchir. Du fait de l'indépendance et des caractéristiques spécifiques de l'action sociale, il émerge l'idée qu'elle ne serait pas autorégulée pas un cadre rigoureusement défini, c'est ainsi qu'elle s'exercerait « quelque peu à l'aveuglette, la demande étant largement fonction de l'offre⁸ ». Et si la coordination des actions sociales multiples ne se réalise pas dans un cadre rigoureux et bien précis, pourtant « les spécialistes [n'ont eu de cesse d'attirer] l'attention sur le caractère

⁶ Viet Vincent, *La France immigrée, Op. Ibid.* P.324.

⁷ Bloch Marc, *La société féodale*, Paris, Les Editions Albin Michel, 1939.

⁸ Schnapper Dominique, *La France de l'intégration, Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Editions Gallimard, 1991, pp. 59.

prioritaire de l'action sociale en faveur des immigrés, mais leur tocsin n'est pas entendu »⁹.

L'activité associative soutenue par les services sociaux classiques de droit commun tels que la CAF ou la DDASS, joue un grand rôle dans l'assistance des étrangers. La création des foyers de travailleurs migrants instaurée par la SONACOTRA en 1956 pour les Algériens dans un premier temps, puis pour tous les immigrés, illustre aussi cette volonté d'engager une politique sociale en faveur des étrangers et de contribuer à leur installation que l'on pense, voir que l'on espère temporaire. L'efficacité des actions menées par les associations dépendent fortement du statut (souvent calqué sur la notion de régularité ou d'irrégularité) propre à l'étranger lorsqu'il arrive sur le sol français. L'Etat, dans la nébuleuse associative, ne peut qu'apporter son soutien financier par l'intermédiaire du FAS (fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants), crée en 1957, à des associations privées, souvent reconnues d'utilité publique. Ainsi, la complexité même de l'action sociale doit nous permettre de distinguer les différentes formes d'intervention que peuvent mener les différentes structures sociales pour soutenir l'immigré dans sa quête d'intégration sociale et culturelle.

Comme action fondamentale, menée entre autre par des associations et devant participer au processus d'intégration, figure l'apprentissage de la langue française aux populations allophones, c'est-à-dire celles ne maîtrisant pas la langue de la société d'accueil mais s'exprimant en leur langue maternelle. Cette précision n'est pas inutile puisque certains types d'immigration, issus de l'ancien empire colonial français, maîtrisent, certes plus ou moins bien, la langue de Molière. Ainsi, comme symbole d'une culture, la langue est le témoin idéal puisqu'elle catalyse les signes de reconnaissance et d'identification culturels des individus à un pays, une nation. C'est d'ailleurs pour cela qu'à la fin du XIXe siècle, comme le rappelle Dominique Schnapper, que la langue devient réellement « l'âme des nations et la justification essentielle des revendications nationales¹⁰. » Même si à cette époque l'unification linguistique de la France est très loin d'être une réalité.

Etudier les aspects du processus d'alphabetisation des étrangers revient donc à étudier l'action primaire à travers laquelle les individus poursuivent leur cheminement vers l'assimilation sociale et culturelle. Le thème de l'apprentissage de la langue française aux

⁹ Weil Patrick, *La France et ses étrangers, L'aventure d'une politique de l'immigration 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.

¹⁰ Schnapper Dominique, *La France de l'intégration, Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Editions Gallimard, 1991.

populations allophones ou émanant de pays francophones n'a jamais fait l'objet d'étude approfondie. Paradoxalement, l'ampleur de ce type d'intervention sociale, menée principalement à travers la sphère associative depuis le début des trente glorieuses, aurait dû légitimement susciter un intérêt supérieur de la part des chercheurs en sciences humaines. Une étude pionnière réalisée sur ce thème a été publiée en 1975 après 4 ans d'analyse et de recherche. L'ouvrage intitulé *La parole de l'autre* est le fruit d'une recherche menée en collaboration par plusieurs chercheurs et dirigée par Maurice Catani, enseignant et sociologue. Cette recherche a été impulsée par le Centre Grégoire de la chambre de commerce et d'industrie de Paris qui a constitué une équipe composée d'une linguiste, d'une visualiste, d'une psychologue et d'un sociologue, ce qui démontre l'approche pluridisciplinaire de cette étude. Par cet ouvrage, les auteurs ont tenté de dégager certaines perspectives pour « réorienter l'enseignement [de la langue française] en fonction d'une connaissance approfondie du phénomène migratoire¹¹ ». L'importance de l'apprentissage de la langue pour les étrangers pourrait donc constituer le facteur providentiel à leur intégration. Néanmoins, à travers cette dimension, la tentation malsaine est d'estimer à quel point l'effort et la volonté entrepris par l'immigré pour s'intégrer a été fourni. Respecter cette logique reviendrait à concevoir le degré d'assimilation de l'immigré en fonction de son niveau d'apprentissage de la langue, mais cela ne correspond cependant pas à notre démarche. L'apprentissage de la langue ou de la parole (terme qui se retrouve au cœur de l'étude de Maurice Catani) confronte aussi la personne immigrée à des difficultés qui caractérisent la complexité générale d'un parcours d'intégration, « L'apprentissage sur le tas de la parole est rapide et il est le lieu où se cristallise tout le phénomène de la migration : en lui le travailleur étranger vit toutes les difficultés et les contradictions de sa situation.¹² »

Dans le Maine et Loire, il apparaît que l'action sociale en direction des étrangers n'a pas connu pas une activité d'une importance extrême. Cela s'explique en partie à cause du relatif faible taux d'immigration inhérent à ce département comme l'on démontré les historiens, lors d'un colloque tenu en 2004. Si « l'Ouest, considéré à juste titre comme une terre de faible immigration¹³. » est perçue comme atypique, il convient de prendre en considération les

¹¹ Revue *Langue française*, Catani Maurice, 1976, Volume 29, numéro 29, P. 93-107.

¹² Revue *Langue française*, Catani Maurice, 1976, Volume 29, numéro 29, Pp.93-107

¹³ *Les étrangers dans l'ouest de la France (XVIIIe-XXe siècles)*, actes du colloque de Cholet, 25 et 26 Juillet 2002, sous la direction de Yves Denéchère et Jean-Luc Marais, *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest*, Année 2004, Tome 109, n°4, P.7.

caractéristiques qui ont amené les historiens à affirmer cette singularité. Afin de saisir avec exactitude le rôle joué par les pouvoirs locaux vis-à-vis de la question de l'intégration des étrangers dans le Maine-et-Loire, et particulièrement à Angers, il est indispensable de s'intéresser à toutes les formes structurelles institutionnelles ou associatives qui ont contribué à accompagner le processus d'intégration des étrangers, avec plus ou moins d'efficacité. Aux vues du faible taux d'immigration que connaît le Maine et Loire depuis les premiers grands cycles liés à ce phénomène en France, il est d'autant plus important de savoir si « les traditions politiques locales ont (elles) favorisé ou rendu difficile l'intégration¹⁴ » des immigrés. De fait, l'intérêt de cette étude, centrée sur le développement de l'action sociale en direction des immigrés à Angers, consiste à évaluer le processus d'intégration des étrangers à travers une structure associative spécialisée dans un champ d'intervention. L'APTIRA représente ce type de structure d'accueil et de prise en charge des immigrés, qui focalise tout notre intérêt. Cette association dont l'acronyme signifie depuis 1997 « Association pour la Promotion et l'Intégration dans la Région d'Angers » était liée jusqu'en 1992 à deux autres associations, l'ADATI et la FASTI, spécialisées dans la prise en charge des immigrés. L'APTIRA est alors devenue une structure autonome qui a fait de l'alphabétisation des étrangers sa priorité et sa spécialité parmi d'autres types d'actions qu'elle mène en parallèle. Depuis sa création en février 1968, son champ d'intervention s'est considérablement développé puisqu'elle dispose actuellement d'un pôle emploi-formation où des intervenants professionnels, formés à l'apprentissage du français pour diverses catégories d'immigrés, s'emploient à alphabétiser ou à renforcer la compréhension, et l'expression orale, écrite en langue française des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Cependant, avant d'aboutir à ce niveau de professionnalisme dans un domaine qui a lentement évolué à partir des années 1970, l'APTIRA a dû s'adapter en fonctions des problèmes rencontrés et des nécessités, des besoins éprouvés par le public migrant.

Nous nous demanderons ainsi de quelle manière les cours d'alphabétisation étaient dispensés dans les années 1968 et 1980 et surtout la manière dont ils étaient reçus et perçus par les migrants eux-mêmes (pour ce faire nous nous appuyerons sur des témoignages oraux). Comment ces cours étaient-ils organisés et qui les encadraient ? Est-ce que l'alphabétisation

¹⁴ *Les étrangers dans l'ouest de la France (XVIIIe-XXe siècles)*, actes du colloque de Cholet, 25 et 26 Juillet 2002, sous la direction de Yves Denéchère et Jean-Luc Marais, *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest*, Année 2004, Tome 109, n°4, P.9.

menée par l'APTIRA à Angers s'inscrivait dans une politique plus globale, voire nationale d'apprentissage du français aux étrangers ? C'est à ces problématiques multiples que nous tenterons de répondre. Avant de s'attacher à l'étude de ce cas précis, il serait intéressant de replacer dans un contexte général étendu à la France le thème de l'intégration et la façon dont il fut traité par les historiens, sociologues ou autres économistes. C'est ce dont nous parlerons dans une large partie historiographique consacrée aux grands cycles d'immigration et aux grandes problématiques centrées autour de l'enjeu spécifique que représente l'intégration. Puis nous présenterons, avec pour ambition l'exhaustivité, les sources essentielles dont nous nous sommes servis pour traiter notre étude de cas.

Historiographie

Depuis relativement peu d'années la plupart des historiens considèrent les migrations humaines comme des éléments constitutifs fondamentaux de nos sociétés. Il est important de savoir que l'immigration, jusqu'à la fin des années 1970, n'a jamais été traitée comme un sujet d'étude à part entière. Depuis, les études historiques présentant les origines des flux migratoires, en les replaçant dans un contexte politique ou économique pour tenter d'en expliciter les causes, sont très nombreuses. La production de thèses universitaires sur ce thème assez général a connu une hausse considérable à partir des années 1980 puisque auparavant cette problématique n'était pas perçue comme un facteur participant à la construction d'une histoire nationale. La volonté de réhabiliter l'histoire des étrangers de France, de redonner une place légitime et visible aux immigrés au sein de la société, s'est développée parallèlement à l'essor d'une considération de l'opinion publique et des pouvoirs politiques envers les étrangers de France¹⁵. La reconnaissance juridique, sociale et politique, mettant en jeu la problématique de l'intégration des étrangers s'est effectuée progressivement à partir de la fin du XIXe siècle et a suivi un cours très inconstant au XXe siècle. Des experts de l'immigration, juristes, économistes, anthropologues, sociologues, historiens ont abordé de leur temps et selon les questionnements propres à leur époque, ce phénomène et l'ont appréhendé d'une certaine manière, singulière, qu'il convient de présenter.

I) Une histoire juridique de l'étranger

Après la défaite contre la Prusse en 1870, et l'instauration durable de la République à partir de 1875, l'importance de la définition de la nationalité, valeur d'appartenance à la nouvelle République, fait apparaître un problème qu'on ne considérait pas comme tel auparavant : l'immigration. Les avis divergeant autour de l'opposition entre un individu étranger et un autre dit national est à l'origine d'une production conséquente de thèses de droit et d'ouvrages nombreux concernant la question juridique du statut de l'étranger en France.

¹⁵ Noiriél Gérard, *Le creuset français- Histoire de l'immigration- XIXe-XXe siècle*, Paris, Le seuil, « L'Univers Historique », 1988.

A) Des travaux juridiques sur le statut de l'étranger

Alors que l'immigration des travailleurs étrangers d'origine européenne commençait à battre son plein, et que la nationalisation de la population se théorisait, la nécessité d'intégrer les étrangers, en leur donnant accès plus facilement à la nationalité, se fit ressentir. Les historiens de la troisième république n'ont pas été nombreux à évoquer l'immigration surtout dans un contexte d'affirmation de l'identité nationale française. Le principe fondateur d'unicité républicaine est fortement mis en avant à la fin du XIXe siècle. Jules Michelet, célèbre historien du XIXe siècle louait quant à lui le « génie assimilateur de la France » pour justifier l'absence de minorités étrangères, raciales sur le territoire et surtout pour valoriser l'unicité symbolique de la République française¹⁶. Les théoriciens du droit ont eux consacré plus de temps à la question des étrangers en se focalisant sur la notion du statut juridique de l'étranger, et de sa compatibilité avec la loi. Xavier Garnot est docteur en droit. Il publie en 1886 un ouvrage intitulé *La condition de l'étranger dans le droit public français*. Dans son introduction, il commence par constater la pauvreté des travaux juridiques sur les étrangers, une lacune à laquelle il souhaite remédier en déclarant que son ouvrage est « un aperçu, même succinct, un premier effort en vue de grouper les éléments qui constituent les rapports de l'étranger avec l'état¹⁷ ». L'auteur décline son argumentation en plusieurs thématiques mais insiste beaucoup sur celle de la criminalité et de la délinquance étrangère. Avec des chiffres à l'appui il déplore un taux de délinquance générale fortement élevé. Et c'est à partir de cette allégation que Xavier Garnot évoque la nécessité d'établir une réglementation claire envers les étrangers : « la sécurité des nationaux exige impérieusement une réforme comme le prouve l'accroissement incessant de la criminalité étrangère¹⁸ ».

B) la perception de l'étranger vis-à-vis de l'opinion

Après la période d'édification de l'Etat-nation qui a posé les premières bases d'une

¹⁶ Michelet Jules, *L'histoire de France au XVIIIe siècle*, Tome XVIII, Paris, Editions Flammarion, 2008

¹⁷ Garnot Xavier, *La condition de l'étranger dans le droit public français*, Paris, éd. Arthur Rousseau, 1886, pp.1.

¹⁸ Garnot Xavier, *La condition...op. Ibid.*, 1886, PP .4.

définition de la nationalité, avec la loi de 1889, et l'amorçage du clivage entre nationaux et étrangers, la problématique de l'immigration commence à se définir dans les discours politiques. Au début du XXe siècle la perception de l'autre, de l'étranger, par une partie de l'opinion se dégrade. Cette vision cultivée par des intellectuels et des personnalités politiques s'accompagnent de discours négatifs et xénophobes. L'immigration est alors présentée sous les traits d'une véritable « invasion » par ses détracteurs, mais aussi par ses défenseurs¹⁹. Etrangement, cette soi-disant invasion, terme à connotation xénophobe, pèse comme une menace sur l'uniformité de la population française. Pour preuve de cette tendance idéologique en progression, Jean Mathorez intitule un de ses ouvrages publié en 1914, *La pénétration des étrangers en France*, dans lequel il évoque une prolifération dangereuse d'immigrés dans le secteur industriel²⁰.

En 1920, se mettent en place les prémices du processus de recrutement d'une main-d'œuvre étrangère, par l'Etat français. C'est à ce moment que de vives contestations contre les travailleurs immigrés se firent entendre, à nouveau. Ces discours mettaient en avant les menaces véritables, ou non, qui pesaient sur les travailleurs nationaux. Cette question apparaît comme cruciale et elle revient comme un leitmotiv dans des débats politiques passionnés. Ainsi, cette préoccupation prend beaucoup plus d'ampleur à la fin des années 1920, lorsque la France connaît des difficultés économiques graves. Mais ce critère d'opposition à l'immigration date de la période précédant la première guerre mondiale. Alphonse Andreani se posait déjà cette question en 1907, au sujet des étrangers installés depuis la seconde révolution industrielle : « Le travail national sera-t-il suffisamment protégé ? Nous n'essayerons pas de résoudre le problème²¹ ». En n'apportant aucune réponse, il semble que ses propos relèvent de la neutralité mais Andréani Alphonse se positionne plutôt en faveur des relations entre tous les peuples, ce qui selon lui est censé amener le progrès civilisationnel.

II) L'immigration à l'heure de l'expertise.

Au début des années 1930, l'on voit poindre progressivement en France l'envergure de la crise économique qui sévit originellement en 1929, depuis le quartier de Wall Street à New York. La France connut un marasme d'un point de vue économique et politique et les

¹⁹ Mesnaud Jean, *De l'immigration étrangère en France au point de vue économique*, Université de Paris, Thèse de droit, Paris, A.Rousseau, 1902.

²⁰ Mathorez Jean, *La pénétration des étrangers en France*, 1914.

²¹ Andreani Alphonse, *La condition des étrangers en France et la législation sur la nationalité française*, Paris, F. Alcan, 1907.

répercussions sur la production industrielle nationale s'en ressentirent. C'est alors dans un contexte social néfaste que prirent racine les bases d'une politique axée sur l'immigration. En cette période, on observe l'apparition des premiers groupes d'experts scientifiques et spécialistes dans un domaine qui focalise de plus en plus les intérêts²². En même temps, on assiste à l'essor d'une tendance xénophobe, voire raciste émanant d'une partie de l'opinion française et alimentée par la presse. Un numéro du journal *Le peuple* publié en janvier 1931 s'interroge sur le nombre d'étrangers et sur leur dangerosité présumée pour la société. Mais l'uniformité apparente du discours xénophobe sur l'étranger ne doit pas nous faire oublier l'existence de travaux plus en accord avec une vision égalitaire vis-à-vis de l'étranger. Ainsi, Marcel Livian se place lui dans une posture de militant. Etant affilié à la SFIO, il fait partie des membres de la commission étrangère qui prennent position contre la sélection raciale des étrangers en France. En 1936, il est la figure de proue de la politique étrangère du front populaire en France. Son ouvrage préfacé par Marius Moutet, alors ministre socialiste du SFIO, propose une autre synthèse du statut juridique de l'étranger en France, rédigée dans une optique militante²³.

A) L'élaboration de thèses raciales dans les années trente

Au cours des années trente, progressivement, l'impulsion politique insufflée afin d'encadrer l'immigration prend une direction assez particulière. En effet, l'idée de réguler l'immigration à travers une sélection raciale fait son chemin. L'inspirateur principal de cette politique n'est autre que Georges Mauco. Il fut l'un des plus grands experts français de l'immigration avant 1942. Il soutint sa thèse en 1932 sur ce thème d'étude très novateur mais c'est comme démographe qu'il se fit connaître en évoquant l'existence supposée de problèmes liés à l'immigration et de degrés d'assimilabilité²⁴. Il ne fut pas le seul à cultiver cette vision, dans un climat sociétal où l'on remettait en question le principe d'acquisition de la nationalité française par le biais du « jus solis » au profit du « jus sanguinis ». Mauco est considéré au même titre qu'Alfred Sauvy ou que René Martial, comme un expert scientifique de la

²² Weil Patrick, *Liberté, égalité, discriminations*, Paris, Gallimard, 2009.

²³ Livian Marcel, *Le régime juridique des étrangers en France*, Paris, LGDJ, 1934.

²⁴ Taguieff Pierre-André (dir.), *L'antisémitisme de plume 1940-1944*, études et documents, (dir). Pierre-André, Paris, Berg International Editeurs, 1999, pp. 267-276.

question de l'immigration. Il connut une ascension politique fulgurante, après avoir réalisé une célèbre thèse sur le rapport entre les étrangers et l'économie en France dans laquelle il développa sa vision raciale de l'immigration. Celle-ci lui conféra une véritable réputation²⁵. En 1938, Mauco est engagé au ministère en charge de l'immigration, nouvellement instauré, dans le cabinet de Philippe de Serre. Après une courte existence ce ministère est transformé en haut comité à la population pour lequel l'expertise de Georges Mauco devient nécessaire. Très influencé par le concept de degrés d'assimilabilité qu'il expose dans un ouvrage publié en 1937, *L'assimilation des étrangers*²⁶, Georges Mauco se fait l'un des auteurs les plus influents sur ce thème²⁷. La même année il affirme lors d'une conférence que « parmi la diversité des races étrangères en France, il est des éléments pour lesquels l'assimilation n'est pas possible, il y a aussi ceux appartenant à des races trop différentes: Asiatiques, Africains, Levantins même, dont l'assimilation est impossible et, au surplus, très souvent physiquement et moralement indésirable²⁸ ».

Ses propos font écho à ceux d'un autre spécialiste de l'immigration, René Martial, médecin de formation, qui lui aussi a publié près d'une quarantaine d'articles scientifiques sur ce thème. Auteur de nombreuses réflexions sur l'hygiène raciale, son *Traité de l'immigration et de la greffe interrassiale* publié en 1931 est une synthèse de la tendance idéologique d'alors²⁹. En 1938, c'est au tour de Raymond Millet de se faire remarquer sur ce terrain avec un ouvrage dont le titre évocateur ne peut que sous-entendre la volonté d'une sélection raciale pour réguler l'afflux des étrangers en France³⁰ : *Trois millions d'étrangers en France : Les bienvenus, les indésirables*.

B) L'aboutissement sous le régime de Vichy

La défaite française contre l'Allemagne en Juin 1940 engendre la création du gouvernement de Vichy. Cette période où le thème racial en politique atteint son paroxysme est

²⁵ Mauco Georges, *Les étrangers en France. Leur rôle dans l'économie*, Paris, Armand Colin, 1932.

²⁶ Mauco Georges, *L'assimilation des étrangers*, Paris, Société des nations, 1937.

²⁷ Noiriél Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe XXe siècles): discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007.

²⁸ *Conférence permanente des hautes études internationales*, texte n°3 de la mission française portant sur l'assimilation des étrangers en France, Paris, Ed. SDN, avril 1937.

²⁹ Martial René, *Traité de l'immigration et de la greffe interrassiale*, Mons, Imprimerie fédérale, 1932.

³⁰ Millet Raymond, *Trois millions d'étrangers en France : Les bienvenus, les indésirables*, Paris, Médicis, 1938.

l'aboutissement d'une politique sur l'immigration en mutation depuis les années 1920. Ce contexte politique reflète un schéma de pensée négatif caractéristique vis-à-vis de l'immigration nord-africaine ou même européenne.

Le régime de Vichy marque tout d'abord la fin de la tradition de l'asile politique pratiquée sous la III^e République. D'une manière générale, ce régime s'oppose à l'entrée sur son territoire des étrangers de toutes nationalités. Ainsi, la distinction hiérarchique des étrangers qui s'organisait durant les années trente, sous la houlette des nouveaux experts scientifiques et des idéologues, autour des capacités d'assimilation propres à chaque « race », s'efface peu à peu, pour ne faire apparaître qu'un racisme et un antisémitisme global³¹.

Au commencement de la période vichyste, la problématique essentielle concernant l'immigration était de savoir ce qu'il fallait faire des réfugiés politiques. Ce problème fit l'objet d'un débat important en 1940, opposant Alexandre Parodi et Georges Mauco, aux positions bien tranchées. Encore directeur général du travail et de la main-d'œuvre en août 1940, Alexandre Parodi tente d'empêcher le transfert des réfugiés politiques espagnols demandés par Franco, sans succès. En effet, Alexandre Parodi est défavorable à la politique de rupture du droit d'asile amorcée sous Vichy. Tout à l'inverse, Georges Mauco se place de l'autre bord. Ses multiples interventions publiées dans le journal à vocation scientifique, *L'ethnie française*, en sont la preuve même s'il chercha par la suite à se défendre de les avoir rédigées. *L'ethnie française* est dirigée par Georges Mantandon, titulaire de la chaire d'ethnologie de l'école d'anthropologie. Il s'inscrit dans la lignée du courant de pensée raciste de Vacher de Lapouge. En 1942, dans ce même journal Georges Mauco met en cause la III^e République dans ses principes fondateurs. L'accusation porte aux volontés égalitaires de la République envers ses membres ce qui empêche totalement « d'assurer la protection ethnique du pays »³². Dans un autre numéro de ce journal paru en janvier 1943, Georges Mauco appuie sa position en défendant ses idées différentialistes au sujet du contrôle de l'immigration³³.

La fin du régime de Vichy annonçait l'avènement d'une nouvelle ère politique et sociale. La période qui en découlait était marquée par la nécessité d'organiser une régulation rationnelle de l'immigration pour soutenir l'effort de reconstruction du pays, mais aussi pour pallier les effets d'un creux démographique important. Dans cette perspective, le 2 Mars 1945, De

³¹ Weil Patrick, *Liberté, égalité, discriminations*, Paris, Gallimard, 2009.

³² *L'ethnie française*, Mars 1942, PP. 6.

³³ *L'ethnie française*, Janvier 1943.

Gaulle envisage la « sélection de bon éléments d'immigration³⁴ », une idée qu'il présente devant l'assemblée constitutive. Dans sa lignée, Louis Chevalier, historien et démographe français ayant travaillé sur l'immigration, membre de l'INED, l'institut national d'études démographiques dirigé par Alfred Sauvy, envisage la régulation ciblée des étrangers selon le critère de leur origine géographique. En effet, il prônait en 1947 la sélection raciale, ou « ethnique » de l'immigration dans une optique quasi similaire aux idées que l'on pouvait concevoir dans les années trente. Il publie un ouvrage au parti pris évident, où il tente de mettre en évidence avec son expertise d'historien et de démographe, un supposé problème d'assimilation propre aux Nord-Africains³⁵. Nous apprenons d'autre part que Louis Chevalier aurait pris part aux émeutes du 6 Février 1934³⁶. Mais c'est quelques années plus tard, en 1962, qu'il adapte son point de vue, dans un contexte différent, où il déplore dans la préface de Charlotte Roland, le désintérêt général des historiens pour la question de l'immigration: «Il n'y a jamais eu d'études de l'intérêt des groupes étrangers à la société française³⁷. ». En ces propos, il est facile de déceler l'attitude versatile d'une personnalité, et son discours modulable en fonction d'un climat social, politique, conjoncturel bien défini. En 1963, cette fois, alors que la France est en pleine recrudescence de travailleurs immigrés, face aux besoins d'une société en constant développement économique, Louis Chevalier affirme dans un article de statistique démographique que « la France se voit contrainte de développer ou de prospecter d'autres sources d'immigration, des plus proches et des plus avantageuses aux plus éloignées et aux plus coûteuses³⁸ », comme s'il s'agissait là d'un simple marché.

III) Le manque historiographique sur l'immigration

A) Au commencement du renouveau historiographique

De 1950 jusqu'à 1980, l'on constate un gros manque historiographique en matière d'immigration. Ce thème ne suscitait guère l'intérêt de l'historien et dans l'ensemble, pendant cette période, la disparité des recherches sur les immigrés fut considérable. En comparaison,

³⁴ Ponty Janine, *L'immigration dans les textes, 1789-2002*, Paris, Belin, 2004, pp. 286.

³⁵ Chevalier Louis, *Le problème nord-africain*, Paris, PUF, 1947.

³⁶ Rosental Paul-André, *Le pari dangereux de Louis Chevalier, Histoire sociale et expertise publique au milieu du XXe siècle*, in B. Lepetit et C. Topalov (eds), *La ville de sciences sociales*, Paris, Belin, 2001.

³⁷ Roland Charlotte, *Du ghetto à l'Occident : Deux générations yidiches en France*, Préface de Louis Chevalier, Paris, Les éditions de minuit, 1962.

³⁸ Chevalier Louis, « Chronique de l'immigration », *Population*, Janvier-Mars 1961

la production de la recherche aux Etats-Unis fut bien plus riche, à période équivalente. Cependant en dépit d'une pénurie de la recherche sur ce thème, il se met en place en cette période les bases de courants militants tournés vers l'immigration ainsi que son histoire. Dès 1947, le père catholique Jacques Ghys, dans un élan de solidarité, fonda l'AMANA () dont les régulières publications de ses Cahiers Nord-Africains, qui sont des revues d'informations à destination des Nord-Africains, permirent de donner naissance en 1965 à deux revues qui fusionnent plus tard en une seule, *Homme et migrations* consacrée, comme son titre l'indique, au phénomène migratoire de son époque, alors que très peu de personnes s'y intéressaient. Mais cette revue dans un premier temps ne se tourne pas encore vers l'histoire de l'immigration, à proprement dit. Il est vrai néanmoins que certains historiens ont été considérés comme des pionniers pour avoir analysé l'immigration comme un phénomène inscrit dans une problématique générale. C'est le cas des historiens, Alain Girard et Jean Stoetzel qui réalisèrent un travail de recherche assez novateur en s'intéressant, dans un ouvrage commun publié en 1953, à l'assimilation. Ils étudièrent le cas des Italiens et des Polonais en intégrant dans leur réflexion le rapport de la société française aux étrangers³⁹.

En 1949, le modèle d'intégration français fit l'objet d'une étude comparée assez intéressante. André Siegfried, philosophe, sociologue et historien de renom, s'est penché sur les caractères du processus intégrationniste français en les comparant avec ceux d'un autre grand pays d'immigration, mais d'une toute autre culture : les USA. Dans son ouvrage Siegfried évoque l'existence d'une autonomie décentralisée, pour le cas étatsunien, qui conduirait à l'implantation de véritables cultures communautaires et ethniques. A contrario, en France, la tendance s'articulerait autour d'une assimilation sociale de l'individu et non du groupe, en accord avec la politique républicaine traditionnelle observée depuis 1880. Mais Siegfried constate que l'intégration des étrangers s'achève généralement à partir de la troisième génération. Aujourd'hui ce rythme est traditionnellement admis par ceux qui ont précisément travaillé à l'étude générationnelle des groupes allogènes d'une société. La différence principale qui existe donc, selon Siegfried, entre les USA et la France, est l'ancienneté, le passé inégal de ces deux nations, en terme de construction d'une identité

³⁹ Girard Alain, Stoetzel Jean, *Français et immigrés, l'attitude de la France, L'adaptation des Italiens et des Polonais*, Paris, PUF et INED, 1953.

nationale,⁴⁰ en effet la France, est une vieille nation qui accepte plus difficilement, sous de plus strictes conditions, l'incorporation d'éléments nouveaux à sa population.⁴¹

B) L'explosion de la production historiographique

Dans les années 1960 et 1970, le phénomène migratoire est abordé parfois au détour de thèses qui traitent généralement d'un tout autre sujet, global, comme à travers l'histoire des relations internationales par exemple. En effet, les migrations internationales ont été traitées par des historiens comme Duroselle ou Renouvin. Mais d'autres thèmes, inscrits dans le courant de l'histoire sociale et politique, ont abordé, avec plus ou moins de distance, l'immigration comme l'histoire de l'opinion publique. Qui plus est, de nombreuses thèses d'histoire régionale furent réalisées à partir de 1960. Il est indéniable que la plupart ait eu à s'intéresser à un phénomène social aussi important que l'immigration et qu'aussi peu de villes, de régions ne pouvaient ignorer. Serge Bonnet a, lui, travaillé sur la participation des immigrants à la vie syndicale et politique en Lorraine. Il a su démontrer le rapport entre l'emploi de mineurs italiens et l'augmentation de votes favorables aux communistes aux élections locales⁴².

Après une période de creux relative en matière de recherches historiques sur l'immigration, le contexte, social, économique et politique de la France des années 1980 amène les historiens à considérer ce phénomène en tant qu'objet d'étude scientifique à part entière. Le climat politique de la fin des années 1970 est propice à une nouvelle montée des opinions, des manifestations racistes et xénophobes, comme toujours en temps de crise. L'affirmation du front national, parti d'extrême droite fondé en 1983 par Jean-Marie Le Pen, dans le paysage politique français, est l'une des raisons pour lesquelles des historiens, progressivement sensibilisés et touchés par la véhémence des discours nationalistes, s'évertuent à vouloir réhabiliter la place des immigrés dans l'histoire. Pour Gérard Noiriel, l'argumentaire de l'extrême droite a suscité au sein de la communauté des historiens, le réveil d'une réaction militante en sommeil. Ainsi la volonté de promouvoir une histoire cachée, occultée a été

⁴⁰ Siegfried André, *La France et les problèmes de l'immigration et de l'émigration*, Paris, Les cahiers du musée social, 1946.

⁴¹ Gérard Noiriel, *Le creuset français histoire de l'immigration, 19^{ème}-20^{ème} siècles*, Paris, Seuil, 1988.

⁴² Bonnet Serge, *Sociologie politique et religieuse de la Lorraine*, Paris A. Colin, 1972.

exercée par de jeunes historiens qui s'exhortaient à dénoncer « les effets d'une xénophobie déjà alimentée par le thème de l'impossible intégration des indésirables⁴³ ».

C) L'affirmation d'une histoire militante

A partir de 1980 réellement, la considération intellectuelle des historiens pour l'immigration prend un tout nouveau sens. Une prise de conscience s'opère vis-à-vis de l'importance accordée aux immigrés dans la société mais aussi dans l'histoire. Selon Gérard Noiriel « cet aspect majeur de notre société a été très longtemps complètement refoulé », auparavant étudier l'émigration était plus fréquent. Mais progressivement l'immigration devient donc un objet d'étude à part entière et unique. Ce thème est dorénavant traité globalement, et analysé sous l'angle de diverses problématiques, dont celle récurrente de l'intégration des immigrés en France. La problématique de l'intégration apparaît alors comme fondamentale, elle ouvre des perspectives d'études novatrices et fait appel aux connaissances cruciales de la sociologie. Durant cette période, les histoires nationales de l'immigration sont nombreuses à voir le jour, elles présentent ce phénomène comme un facteur constitutif de l'identité de notre pays. Mais l'histoire sociale s'intéresse de près aussi à l'immigration en adoptant une approche à la fois culturelle, sociale, politique ou économique. Janine Ponty est une historienne considérée comme l'une des plus grandes expertes de l'immigration en France, elle est l'auteure d'un ouvrage consacré à l'étude d'une communauté de mineurs polonais installée dans la région du Nord Pas de Calais⁴⁴. Cette étude a pour intérêt de se focaliser sur un groupe d'immigrés en particulier, et de suivre son évolution sur une génération ou deux.

En cette période faste pour l'histoire de l'immigration, chaque étude s'attache à analyser par nécessité le modèle d'immigration français. Ses caractéristiques, peu communes avec celles d'autres pays, permettent d'expliquer certaines politiques d'intégration mises en place ainsi que le remodelage institutionnel et les formes d'évolution administratives de l'état français. Pour Gérard Noiriel, « La France illustrerait le premier exemple au monde d'une immigration de type moderne »⁴⁵. Ces propos sous-entendent une certaine volonté politique migratoire

⁴³ Gérard Noiriel, « *L'histoire de l'immigration en France : état des lieux des recherches, perspectives d'avenir* », *Revue Hommes et migrations*, Article issu du n°1255, mai-juin 2005, « *Les chantiers de l'histoire : Historiographie de l'immigration* ».

⁴⁴ Ponty Janine, *Polonais méconnus, histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987.

⁴⁵ Noiriel Gérard, *op., ibid.*, 1988.

exercée en fonction des besoins de l'industrie française et induite par la réticence des nationaux à effectuer des métiers industriels pénibles. Mais Gérard Noiriel nous apprend aussi que le « processus assimilateur est en effet un problème fondamental de nos sociétés contemporaines auquel n'échappe aucun groupe social parce que c'est un processus historique », et c'est en cela que l'Etat nation, garant de valeurs symboliques, se doit d'entretenir ses relations avec l'étranger en faisant évoluer ses structures administratives. Il en résulte la restructuration lente et progressive des bases institutionnelles de l'Etat. Mais au contraire d'intégrer l'individu seul, l'émergence des communautés identitaires dans la société s'est heurté à l'ancien modèle d'intégration républicain. « D'une certaine façon l'état régalien s'est effacé devant un état négociateur »⁴⁶, cette idée formulée par Vincent Viet qui sous-entend l'adaptation et la tolérance contrainte de l'Etat vis-à-vis de l'implantation des communautés sur son sol entre en désaccord avec les grands principes de la nouvelle politique d'intégration mise en place dans les années 1980, dans lesquels étaient compris l'anti-communautarisme, mais aussi la laïcité, le respect de la loi et l'égalité devant la loi. Ainsi la structure même d'un Etat peut être amenée à se modifier volontairement ou naturellement lorsqu'elle se confronte à des phénomènes difficiles à contenir.

IV) La naissance de la sociologie de l'intégration

Parallèlement à l'évolution de l'intérêt de la discipline historique vers l'immigration, la sociologie a elle aussi apporté sa contribution, marquante, à la considération scientifique du phénomène migratoire et de la problématique de l'intégration en France. Il faut admettre, une fois de plus, que « la recherche en France [sur ce thème] a été beaucoup plus tardive qu'aux Etats-Unis »⁴⁷ Dominique Schnapper rappelle que « contrairement à ce que l'on a pu écrire au cours des années 1970, il ne s'agissait pas d'obtenir des individus qu'ils effacent de leur conscience les souvenirs de leur vie passée mais qu'ils les intègrent dans leurs nouvelles expériences »⁴⁸, ses propos relèvent de la nécessité d'affirmer les propriétés multiculturelles de la population française.

⁴⁶ Viet Vincent, *La France immigrée, Construction d'une politique 1941-1997*, Paris, Fayard, 1998.

⁴⁷ Schnapper Dominique, *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris, Gallimard, 2007.

⁴⁸ Schnapper Dominique, *op. Ibid.*, Gallimard, 2007.



A) Des travaux précurseurs

Au XIXe siècle Emile Durkheim, le père fondateur de la sociologie française constatait déjà que « la cohérence de la société [n'était] plus assurée par la similitude des hommes »⁴⁹. Alors que la ressemblance, entre les hommes paraissait le meilleur moyen d'établir la cohésion sociale, expression employée par Marcel Mauss à défaut d'intégration, Durkheim évoquait l'importance de la complémentarité des fonctions sociales et des statuts au sein d'une même société. Ce qui signifie la différenciation des groupes sociaux, des corps de métiers et des liens d'interdépendance existant entre eux. Ce nouveau principe d'intégration doit s'effectuer par le degré d'intensité inhérent aux rapports et aux interactions individuelles. Cette vision ne doit pas occulter la dimension inverse du processus d'intégration, développée là aussi par Durkheim dans son ouvrage célèbre *Le suicide*, il s'agit de l'anomie. Ce concept interdit l'intégration et la socialisation de l'étranger à une société. L'anomie signifie grossièrement la dégradation des normes sociales à travers lesquelles les hommes se reconnaissent et s'identifient⁵⁰. Cette notion mène finalement au suicide qui « varie en raison inverse du degré d'intégration des groupes sociaux dont fait partie l'individu ».

B) L'apport récent de la sociologie à l'immigration

Dans les années 1980, on assiste à l'apparition d'une sociologie axée sur l'intégration. Abdelmalek Sayad est l'un des sociologues qui a le plus œuvré en faveur du renouvellement du traitement de la question de l'immigration. Ce disciple de Pierre Bourdieu, fit ses études de sociologie à Alger puis devint directeur de recherche au CNRS en 1977 et occupa plus tard la même fonction à l'école des hautes études en sciences sociales. Abdelmalek Sayad considère l'immigration comme un fait social, plus qu'un moyen répondant à une utilité quelconque, que l'on doit traiter dans sa globalité. Il s'oppose de surcroît à la représentation classique des vieux schémas d'immigration. A cela, il propose une approche différente du phénomène en démontrant l'importance des trajectoires individuelles propres à chaque immigré.

Au cours des années 1980-1990, l'émergence, au sein de la sphère sociologique, de deux courants diamétralement opposés sur la conception paradigmatique de l'intégration, galvanise

⁴⁹ Schnapper Dominique, *op. Ibid.*, P.29.

⁵⁰ Durkheim Emile, *Le suicide*, Etude de la sociologie, Paris, PUF, « Quadrige », 1990, P.222-223.

les débats autour de cette idée. Ainsi, Les Intégrationnistes développent leur point de vue en mettant en avant et en défendant le modèle traditionnel républicain. Ils se positionnent fermement contre l'intégration des communautés et, par corrélation, sont contre la reconnaissance des droits particuliers. Ils avancent deux arguments principaux qui soutiennent l'intégration individuelle : la dégradation de la liberté individuelle au détriment des libertés attribuées aux communautés et l'impossible socialisation des immigrés à la société globale. Face à eux, les Communautaristes, tenant des Communautariens étatsuniens et canadiens tels Michael Sandel ou Charles Taylor, prônent le rassemblement des communautés identitaires immigrées sous la bannière de l'unité sociale pour stimuler la diversité culturelle de la société française.

V) La recherche sur l'immigration dans le Maine et Loire

Le Maine et Loire et, à plus large échelle le Grand-Ouest, n'ont pas fait l'objet d'études innombrables sur la question de l'immigration des étrangers et encore moins sur celle de l'intégration. Néanmoins, depuis relativement peu d'années, ce qui coïncide avec la période du regain d'intérêt pour l'immigration, des études se voulant précises sur ce sujet dans le Maine et Loire ont été entreprises, en grande majorité par des universitaires. Dès 1937 toutefois, Monsieur Lautaud s'est essayé à décrire le phénomène migratoire présent en Maine et Loire de 1870 à 1935. Une étude publiée dans l'ancienne revue *La province d'Anjou*⁵¹. Mais c'est réellement à partir de 1970 que les premières recherches monographiques sur l'immigration en Anjou naissent, elles présentent souvent le Maine et Loire comme une terre de faible immigration. Réalisé en 1972, le mémoire de maîtrise de Millet traite des mouvements migratoires vers l'agglomération d'Angers, il dénombre alors une population étrangère approximativement égale à tel pourcentage de la population angevine globale⁵². D'autres études universitaires vinrent compléter ce thème de recherche comme celle de Nathalie Maudet qui s'intéresse de près aux migrations portugaises vers Angers. Elle s'interroge et se demande si les migrants Portugais peuvent constituer à Angers ce que l'on a du mal à définir et à désigner, c'est-à-dire une communauté⁵³. Dans son mémoire, elle met en

⁵¹ Lautaud c, *Les étrangers en Maine-et-Loire de 1870 à 1935*, dans *La Province d'Anjou*, mai-juin 1937, p. 125-137.

⁵² Millet M, *L'immigration vers l'agglomération d'Angers*, Mémoire de maîtrise (université de Tours), 1997.

⁵³ Maudet Nathalie, *La population portugaise dans l'agglomération angevine, une*

lumière les capacités d'intégration de la jeunesse portugaise par rapport à celles des premières générations d'immigrés portugais arrivés à Angers et principalement autour du site d'extraction ardoisière de Trélazé, « apparemment donc les Portugais ont réussi leur intégration puisqu'ils ont su préserver leur identité portugaise »⁵⁴. En effet selon elle, « les jeunes (eux) sont tout à fait assimilables aux jeunes français » ce qui tend à soulever le poids des effets de la fracture générationnelle qui s'est opéré au sein des groupes d'immigrés. Plus récemment, les travaux de Dominique Rosetiny, réalisés dans le cadre de son mémoire de maîtrise, s'intéresse à une période plus ancienne d'immigration, essentiellement européenne, de 1880 à 1939⁵⁵. La toute dernière étude traitant de l'immigration à Angers est celle de Chadia Arab. Sa thèse réalisée en 2009 étudie les mouvements migratoires d'une communauté marocaine, les Aït Ayad, à travers la France, l'Italie et l'Espagne et qui retrace le parcours de ces migrants qui sont venus s'installer en nombre à Angers à partir de l'année 1965. C'est une étude de géographie sociale qui présente l'implantation d'une communauté d'un pays à un autre et, en cela, l'ouvrage de Chadia Arab se démarque des études historiques déjà produites sur ce thème. Mais le sujet principal de notre étude qui est l'intégration des étrangers du Maine et Loire à travers le milieu associatif, en l'occurrence l'APTIRA, a été aussi traité par Marion Kohli dans un mémoire de maîtrise récent qui date de 2006. Elle s'intéresse à la perception des actions de l'APTIRA en faveur des étrangers sous l'angle de la presse. Il devient alors très intéressant de poursuivre cette recherche en proposant une autre perspective d'analyse que nous définissons comme telle : l'intégration linguistique des étrangers à Angers à travers l'APTIRA. Pour traiter ce sujet il faudra s'intéresser aussi aux autres organismes et aux structures administratives qui ont favorisé le développement de l'alphabétisation des étrangers dans la région d'Angers.

Communauté ? Mémoire de maîtrise de géographie, Angers, 1997.

⁵⁴ Maudet Nathalie, *La population portugaise dans l'agglomération angevine, une Communauté ?* Mémoire de maîtrise de géographie, Angers, 1997, P.79.

⁵⁵ Rosetiny Dominique, *Les étrangers dans le Maine-et-Loire entre 1880 et 1939*, Mémoire de Maîtrise (université d'Angers), 2000.

Présentation des sources

Afin de traiter la question de l'immigration en général ou bien pour approfondir ce sujet en abordant de front la question de l'intégration des immigrés dans le Maine et Loire, nous pouvons faire appel à différents types de sources. Les archives papiers, manuscrites ou dactylographiées constituent le type de support privilégié de notre recherche. Elles se trouvent en grande majorité au centre d'archives départementales du Maine et Loire. Parmi elles, les coupures de presse donnent un aperçu intéressant et surtout un point de vue sensible sur une situation, un fait, un phénomène que les archives administratives, ou celles émanant d'une quelconque organisation ou structure ne peuvent souvent apporter. Enfin, les archives dites orales apportent une plus-value indéniable aux archives papiers si l'on considère avec efficacité la manière dont nous pouvons les utiliser, que ce soit dans une optique illustrative, restitutive ou bien même analytique⁵⁶.

Cette présentation des sources ne peut être que sommaire, elle ne tend pas à l'exhaustivité du fait de la conséquence du nombre d'archives disponibles sur l'immigration dans le Maine et Loire et précisément à Angers.

Les archives de l'immigration au centre départemental du Maine et Loire

Les archives réunies et conservées au centre d'archives départementales du Maine et Loire sont classées, répertoriées selon les bordereaux de versement, instrument de recherche admis en 1979, qui permettent de détailler sous forme de liste la nature des documents.

Le centre d'archives départementales du Maine et Loire réunit une grande partie des archives exploitables au sujet de l'immigration des étrangers. On observe un nombre important de documents de nature très différente. En premier lieu, nous pouvons consulter le fonds des états civils qui renseignent sur la nature des statuts propres aux étrangers, ils sont conservés dans la série E. Concernant les recensements de populations généraux en Maine et Loire qui prennent en compte le nombre d'étrangers présents en Maine et Loire nous les retrouvons sous la série W. La préfecture du Maine et Loire génère beaucoup d'archives et de documents, qui ont trait à l'immigration des personnes étrangères. La préfecture regroupe différents services qui ont des fonctions distinctes. La préfecture verse ainsi aux ADML tous

⁵⁶ Descamps Florence, *L'historien, L'archiviste et le magnétophone, de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, 2001.

les dossiers de naturalisation, les cartes de séjour, ou les permis de travail des étrangers. Il se charge d'établir des recensements et des statistiques et travaille en lien avec différentes associations, ce qui provoque une production d'archives conséquente..

L'autre service, important donateur d'archives liées à l'immigration, est bien sûr la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi du Maine et Loire qui s'occupe de délivrer les cartes de travail aux personnes étrangères.

Dernier service préfectoral verseur d'une masse considérable d'archives sur l'immigration aux ADML, n'est autre que la direction départementale des renseignements généraux. Nous pourrions ajouter dans cet ensemble, les archives de la police, du cabinet du préfet et de la direction départementale de l'agriculture qui agissent au niveau du suivi et de la surveillance statutaire des immigrés dans le Maine et Loire.

Les archives de l'APTIRA

Les archives de l'APTIRA concernent principalement deux associations différentes, mais toutefois liées, la FASTI (fédération des associations de solidarité aux travailleurs immigrés) et l'ADATI (association d'aide aux travailleurs immigrés). La totalité de ces archives est équivalente à une longueur métrique de 3 M. L'APTIRA fut associée à ces deux associations jusqu'en 1992, date à partir de laquelle l'APTIRA devint indépendante. Mais l'APTIRA dispose de ces propres archives réunies sous la cote 247 J 25, cependant cela ne représente qu'une toute partie du total des archives que nous pouvons retrouver sous la cote 247 J et qui concerne essentiellement la FASTI et l'ADATI. Nous trouvons dans le récolement du fonds intitulé APTIRA, pour l'essentiel, des correspondances, des rapports d'activité, des courriers chronologiques, mais aussi des demandes de subventions ou encore des informations sur le budget alloué par les FAS ou par la CAF. Mais sous la cote 247 J 17, la documentation relative à diverses autres actions menées en lien avec l'APTIRA et coordonnées par l'ADATI ou la FASTI, telle que l'alphabétisation ou les rencontres socio-culturelles, peut être consultée. Nous traiterons alors notre sujet en nous intéressant de manière globale aux archives de ces trois structures.

La presse

Au niveau local, les coupures de presse sont de bonnes indicatrices pour évoquer un fait, un phénomène de société, ou un événement. Il est essentiel de tenir compte néanmoins de l'opinion entretenue par le journal d'où émane l'article. La presse a ce défaut primordial

qu'elle est par essence porteuse de subjectivité. Par conséquent il convient d'utiliser différentes coupures de presse provenant de différents journaux de la région du Maine et Loire, puis de les croiser, de les comparer. Les journaux que nous pourrions utiliser sont ainsi le courrier de l'ouest ou bien l'Ouest France. Il apparaît que ces journaux ont, avec récurrence, produit des articles sur l'APTIRA ou en rapport avec cette association. Toutefois, notre étude ne s'articulera pas essentiellement autour de la presse puisque cela a déjà fait l'objet d'une recherche réalisée en 2006 par Marion Kohli. A savoir que toutes les sources de la presse locale sont réunies sous la série JO.

Les sources orales

L'intégration des sources orales en histoire ne retrouve une place légitime qu'à partir des années 1970. La constitution de ce support, pour produire de l'histoire, comme source à part entière, s'est effectuée de manière consécutive à l'ouverture du champ historique vers d'autres disciplines, telles que la sociologie. S'il est très rare et que l'entreprise s'avère périlleuse de produire de l'histoire uniquement à partir de sources orales, elles peuvent servir d'avantage à faire parler des documents muets et d'une valeur émotionnelle nulle ou encore à combler ce que les archives papiers auraient omis de révéler. Dans le cadre de notre étude et au vu du peu d'informations subjectives, émanant de ceux qui ont bénéficié de cours d'alphabétisation, que nous pouvons retirer des sources écrites, ces témoignages s'avèrent d'une grande utilité. Des entretiens, conservés aux ADML dans la catégorie des archives sonores, ont été enregistrés entre 1995 et 1996 pour l'association l'APTIRA par des salariés qui sont Michel Galisson, Carolina Benito et Cyril Ferrand. Ces entretiens ont été réalisés auprès d'une soixantaine d'habitants du quartier de Monplaisir, de Trélazé et d'une vingtaine de représentants d'associations ou de structures sociales. Les personnes interrogées présentent des situations très différentes et sont originaires de pays divers comme la Pologne, le Maroc ou la Turquie. Certains sont des migrants de l'intérieur, d'autres des migrants venus de l'extérieur. Toutes les interviews ont été retranscrites dans leur intégralité et certaines ont été retravaillées ou corrigées à la demande des témoins. A savoir que l'enregistrement de ces entretiens a donné lieu à la réalisation de deux ouvrages consacrés à l'histoire des habitants des quartiers de Trélazé et de Monplaisir (voir bibliographie). Nous utiliserons les interviews de ces personnes pour illustrer notre propos et donner une valeur ajoutée, significative, singulière, à notre développement qui utilise en grande partie les archives papier, dactylographiées. Les anecdotes au sujet de l'apprentissage du français, entamé à travers les structures associatives, les difficultés éprouvées, la perception du fonctionnement des cours,

propres à chaque personne immigrée seront relatées dans l'étude de cas en respectant toutefois l'anonymat des personnes interrogées.

L'utilisation de ces sources a nécessité un classement chronologique sous forme de tableau qui permet un aperçu global de la quantité des sources et aussi une perception de la variété des types d'archives utilisées ou simplement consultées.

Présentation de la bibliographie

La constitution d'une bibliographie est souvent significative de l'orientation choisie et donnée à un sujet de recherche. Sur l'immigration, une quantité d'ouvrages étant disponible, la plupart réalisés dans les années 1970 et 1980, il fallut rigoureusement sélectionner ceux qui seraient plus à même d'aborder des points plus en rapport avec notre étude de cas, à savoir l'intégration, et pour être plus précis, l'assimilation linguistique des étrangers en Maine et Loire.

Le début de notre bibliographie commence tout d'abord par des ouvrages de méthode et de pratique sur l'immigration. Un ouvrage de référence de Florence Descamps sur l'utilisation des sources orales est aussi présent en début de bibliographie. La chronologie suit une logique qui répertorie les ouvrages en les resserrant par catégorie, du phénomène d'Immigration le plus large c'est-à-dire les migrations internationales au phénomène d'immigration les plus local, en Maine et Loire.

Une large partie de notre bibliographie est consacrée à la sociologie de l'intégration. Elle intègre donc beaucoup d'ouvrages sociologiques, certains relativement récents, d'autres non. Ces ouvrages abordent souvent la question de la langue et de son apprentissage aux publics qui en ont besoin, les personnes allophones. Cependant, dans certains ouvrages plus généraux sur l'intégration, le thème de la langue n'est souvent pas abordé ou alors de manière partielle ou allusive. Dans cette même partie bibliographique, des ouvrages comme ceux de Maurice Catani, *L'Alphabétisation des travailleurs étrangers, une relation dominants-dominés*, étayent avec un point de vue spécialisé et précis le traitement de la dimension linguistique.

Pour finir, la dernière partie est consacrée à l'histoire de l'immigration en Maine et Loire. Nous pouvons nous apercevoir que de nombreux travaux académiques, universitaires, ont contribué à la construction de cette histoire locale, départementale. De fait, même si l'immigration a été considéré comme faible en Anjou, l'intérêt des universitaires pour ce phénomène n'est tout de même pas resté sans vie.

Nature	Rapports D'activité D'associations	Comptes rendus de réunions	Coupures De presse, Journaux régionaux	Correspondances, demandes de subventions, Statuts	Décrets, lois sur l'immigration	Témoignages oraux	Services de préfecture	Recensements De population
1960							157 W 98 235 W 55	
1961							157 W 98 235 W 55	
1962							157 W 98 235 W 55	
1963							157 W 98 235 W 55	
1964							157 W 98 157 W 128 à 132	
1965							157 W 128 à 132	
1966							157 W 128 à 132	
1967								
1968								213 W 17
1969		247 J 24						

Nature	Rapports D'activité D'associations	Comptes rendus de réunions	Coupures De presse, Journaux régionaux	Correspondances, demandes de subventions, Statuts	Décrets, lois sur l'immigration	Témoignages oraux	Services de préfecture	Recensements De population
1970			88 JO126	2302 W 23				
1971			30 JO91					
1972		247 J 2						
1973								
1974				247 J 1				
1975				247 J 15 247 J 16	247 J 17			1045 W 169
1976		247 J 17		247 J 25 247 J 6				
1977	247 J 17	247 J 21 247 J 17		247 J 25				
1978								
1979				247 J 8				
1980	247 J 2	247 J 17	30 JO149	2302 W 33 247 J 15 247 J 16				
1981	247 J 3	247 J 2		247 J 25				

Nature	Rapports D'activité D'associations	Comptes rendus de réunions	Coupures De presse, Journaux régionaux	Correspondances, demandes de subventions, Statuts	Décrets, lois sur l'immigration	Témoignages oraux	Services de préfecture	Recensements De population
1982		247 J 25 247 J 2			247 J 2			
1983	247 J 3							
1984						247 J 28		
1985				247 J 25		247 J 28		
1986		247 J 21						
1987								
1988								
1989								
1990								
1991								
1992								
1993								

Nature	Rapports D'activité D'associations	Comptes rendus de réunions	Coupages De presse, Journaux régionaux	Correspondances, demandes de subventions, Statuts	Décrets, lois sur l'immigration	Témoignages oraux	Services de préfecture	Recensements De population
1994								
1995								
1996						247 J 26 247 J 27		
1997						247 J 28 247 J 29		

Tableau de classement chronologique des sources et des archives utilisées ou consultées

Etude de cas : L'intégration linguistique des étrangers en Maine et Loire à travers le milieu associatif dans les années 1970 et 1980

Introduction

Comme nous l'avons exposé précédemment, l'alphabétisation des migrants étrangers ou l'apprentissage du français aux populations étrangères, deux choses différentes, n'ont jamais constitué, au niveau de la recherche historique globale, un sujet privilégié et singulier. « La question et le terrain de la formation linguistique des migrants adultes ont été très peu investis par la recherche académique⁵⁷ ». A priori, l'alphabétisation constitue le facteur le plus décisif à l'intégration des personnes étrangères à une société, néanmoins cette assertion pourrait être relativisée. Cependant, ce critère demeure assez fiable si l'on écoute attentivement la parole de ceux qui ont vécu une situation d'intégration et qui évoque le rapport parfois douloureux entretenu avec la langue française. Dans le Maine et Loire, ce type d'action, inscrite dans une optique d'assistance, d'aide et d'accueil en faveur des étrangers, a connu une activité bien réelle. Il s'agit alors d'en retracer, dans ses grandes lignes, l'histoire. C'est principalement autour du milieu associatif que l'alphabétisation des étrangers a pu s'opérer à Angers et, à plus large échelle, dans certaines villes du Maine et Loire telles que Saumur ou Cholet. Notre étude s'intéresse donc naturellement à trois structures associatives l'APTIRA, la FASTI et l'ADATI, dont l'une, l'APTIRA, est active dès l'année 1968. Elles sont liées par des objectifs similaires, par des moyens d'action cohérents et essentiels et par l'investissement de personnes, salariées, bénévoles, tenant à cœur leur engagement associatif.

A travers la présentation formelle du réseau d'accueil des immigrants à Angers et plus largement dans le Maine et Loire, nous nous poserons différentes questions : en quoi la langue est-elle un facteur d'intégration ? En quoi les cours d'alphabétisation ont pu contribuer à l'insertion sociale des étrangers à la vie quotidienne française et angevine ? Dans un premier temps nous présenterons ces trois associations, puis nous développerons une grande partie

⁵⁷ Adami Hervé, *La formation linguistique des migrants : intégration, littératie, alphabétisation*, Paris, CLE international, 2009, pp.5.

consacrée à la mise en place des programmes et des actions d'alphabétisation par l'APTIRA, l'ADATI et la FASTI. Puis, nous étudierons l'alphabétisation, comme facteur à l'intégration. Nous nous intéresserons ici à l'ensemble des actions en lien avec l'alphabétisation. Dans cette même partie, nous évoquerons alors les expériences perçues par les personnes immigrées en voie d'intégration et impliquées dans un processus d'apprentissage du français dans les années 1970-1980. Leurs expériences personnelles, singulières, relatées au travers d'entretiens réalisées au cours des années 1995/1996 et 1997/1998 par l'APTIRA nous permettront de nous rendre compte du vécu de chacun des témoins et de leurs expériences individuelles autour de l'alphabétisation et de l'apprentissage de la langue française.

D) La genèse des associations d'aide aux étrangers à Angers

A) Rappel statistique et chronologique de l'immigration en Maine et Loire

Avant de nous plonger concrètement dans notre étude de cas, un rappel statistique de la présence étrangère en Maine et Loire s'impose. Il permettra une analyse de l'ampleur des besoins ressentis par cette population au cours des années 1970 à 1980. Précisons que la période allant de 1945 à 1970, correspondant évidemment à celle des trente glorieuses, connaît une forte activité industrielle qui décline au début des années 1980. Cette rupture économique coïncide, à partir de l'année 1982, à la diffusion dans l'espace départemental des étrangers, désormais quelque peu moins cantonnés dans les zones « ghettoïsées » de la périphérie urbaine⁵⁸.

Au moment où l'APTIRA est créée, en 1968, les Pays de la Loire, région du Grand-Ouest faiblement touchée par le phénomène migratoire, comparée au reste du territoire français, compte selon M. Millet, environ 5080 étrangers, d'origine maghrébine pour la plupart, dont 2050 sont des rapatriés d'Algérie⁵⁹. Mais ce chiffre est à relativiser puisque l'INSEE dénombre à cette même date 2120 étrangers. La différence est que l'institut national ne comptabilise pas parmi ces étrangers les rapatriés en provenance d'Algérie. La répartition de

⁵⁸ Arab Chadia, *Les Aït Ayad, La circulation migratoire des Marocains entre la France, l'Espagne et l'Italie*, Préface d'Alain Tarrus, Rennes, PUR, 2009.

⁵⁹ Millet M, *L'immigration vers l'agglomération d'Angers*, Mémoire de maîtrise (université de Tours), 1997.

ces étrangers s'effectue de façon inégale en fonction des quartiers et des possibilités d'accueil mais surtout en fonction de leur lieu de travail. Ainsi, toujours selon l'INSEE, 58% d'entre eux s'installent sur Angers alors que le reste se dirige vers les communes suburbaines telles que Trélazé, pour la majorité, ou encore Avrillé et Saint Barthélémy⁶⁰.

Au milieu des années 1970, la population étrangère comprend approximativement 10000 individus, toutes nationalités confondues, les plus nombreux étant sans conteste les Portugais qui sont au nombre exact de 1331. Parmi les 9924 personnes immigrées recensées par les services de préfecture, l'on dénombre 4730 hommes, 2430 femmes et 2764 enfants. La population étrangère représente alors seulement 1,75% de la population totale du département⁶¹. En 1982, Angers compte 3956 étrangers, Cholet 3773 et Saumur 872. Mais c'est la ville de Trélazé qui accueille le plus fort taux d'étrangers avec un pourcentage égal à 7,7% de la population globale. Cette présence étrangère s'explique par l'intense activité minière des ardoisières qui a nécessité l'emploi d'une main-d'œuvre importante.

En pleine période de développement industriel et économique, ces étrangers, pour la plupart, « se concentrent dans certains quartiers des villes de l'Ouest où se constituent des communautés étrangères »⁶². Tous n'ont pas une connaissance approfondie de la langue de la société d'accueil ou ne maîtrisent tout simplement pas la langue française. Pour une large partie d'entre eux, les primo-arrivants c'est-à-dire les personnes immigrées arrivées depuis très peu de temps en France, et la population allophone, la langue représente un obstacle d'une ampleur conséquente.

B) La difficulté de la langue, un frein à l'intégration

A Angers, dans les quartiers, celui de Monplaisir par exemple, ou dans les communes, comme à Trélazé, qui accueillent une forte concentration de personnes immigrées, les besoins d'apprendre la langue française se font dûment ressentir. Le témoignage de deux femmes

⁶⁰ INSEE, *Recensement de 1968*, Population du département de Maine-et-Loire, Arrondissements, cantons et communes, Direction des journaux officiels, Paris, 213 W 17, ADML, 1968.

⁶¹ INSEE, *Recensement de 1975*, population de Maine et Loire, Arrondissements, cantons, et communes, Direction des journaux officiels, Paris, 1045 W 169, ADML, 1975.

⁶² *Les étrangers dans l'ouest de la France (XVIIIe-XXe siècles)*, Actes du colloque de Cholet, 25 et 26 Juillet 2002, Sous la direction d'Yves Denéchère et Jean-Luc Marais, *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest*, Tome 109, n°4, 264 p.

originaires du Maroc, habitantes du quartier de Trélazé et arrivées au début des années 1970, nous font prendre conscience de la difficulté, due à l'ignorance de la langue française, de s'intégrer à la société. Madame M relate son ressenti à son arrivée, elle raconte : « J'étais complètement perdue. Je savais pas parler français, heureusement j'ai des amis qui m'ont aidée ». Pour des actions essentielles Madame F, quant à elle, nous fait part de son incapacité à les réaliser : « Avant si quelqu'un me téléphonait, je comprenais rien, si je voulais téléphoner, je savais pas faire le numéro si je devais prendre rendez-vous chez le docteur ». Et Madame M de rajouter : « J'avais peur de rencontrer des personnes qui ne parlent pas la même langue que moi...c'était très difficile »⁶³.

C) Un manque du système d'accueil et d'intégration

Les difficultés rencontrées par les travailleurs étrangers, employés en masse par les employeurs français en recherche de main-d'œuvre, acheminés en France grâce à l'Office National de l'Immigration, étaient nombreuses. Paradoxalement, les recours institutionnels, associatifs, pour pallier les lacunes et les obstacles se dressant au sein des parcours d'intégration des migrants furent quasiment, au niveau national, inexistants. En effet, avant les années 1970, les gouvernements successifs n'accordèrent que peu d'importance à la politique intégrationniste des étrangers, « la formation et à plus forte raison leur formation linguistique n'est ni une préoccupation des pouvoirs publics [...] ni des organisations syndicales »⁶⁴. Quelques cours d'alphabétisation furent bien donnés par des professeurs bénévoles à la fin des années 1950, en particulier aux Algériens qui étaient alors encore des « Français ». Mais aucune mesure concrète ne contribuait à favoriser l'intégration des étrangers, nous assistions alors à une politique du « laisser-faire ». Néanmoins, au milieu des années 1970, il fut mis au point un programme d'Enseignements de Langues et Cultures d'Origine (ELCO) destiné aux personnes immigrées, et pris en charge par 8 pays. Ce programme fut réglé sur la base d'accords bilatéraux entre la France et les pays concernés, et les plus touchés, par l'émigration. Cependant, ce programme avait pour but principal d'entretenir les liens entre les étrangers et leur pays d'accueil en vue d'un probable retour.

⁶³ Témoignages des habitants du quartier de Trélazé, 247 J 28, Fonds des archives sonores de l'APTIRA, ADML, 1997.

⁶⁴ Adami Hervé, *La formation linguistique des migrants : intégration, littératie, alphabétisation*, Paris, CLE international, 2009, pp. 17.

Concernant les enfants étrangers, l'orientation politique fut bien plus précautionneuse à leur égard. Prenant sans doute conscience de la nécessité de faire apprendre la langue française à des enfants, qui feraient partie intégrante de la population française au même titre que les « nationaux », des Centres de Formation et d'Information pour la Scolarisation des Enfants (CEFISEM) furent créés⁶⁵. Un peu plus tard, en 1986, des classes d'initiation à la langue française, de premier et de second degré, toujours pour les enfants étrangers, furent aussi mises en place. L'APTIRA s'est néanmoins intéressée à cette dimension particulière de l'alphabétisation en mettant au point un programme d'apprentissage accéléré pour les jeunes enfants nés en France ou à l'étranger afin de les intégrer le plus rapidement possible aux classes normales dès l'année scolaire 1971-1972. Entre 1978 et 1979 rapportons que près de 1 million d'enfants immigrés ou nés de parents immigrés en France ont été scolarisés. C'est dans cette optique que l'APTIRA a inscrit comme l'une de ses orientations le fait de seconder le suivi parental des études des enfants immigrés ou nés de parents immigrés. Ainsi en 1980, 34 enfants issus de 14 familles sont suivis par des bénévoles. Du soutien scolaire leur est principalement proposé⁶⁶.

Le développement global du réseau d'aide à l'intégration, en particulier à travers l'apprentissage de la langue française, fut donc assez limité. C'est à partir de la fin des années 1970 que quelques associations, prenant en considération le problème de l'apprentissage de la langue, se constituèrent comme l'AEFTI (Association pour l'Alphabétisation et l'Enseignement du Français aux Travailleurs Immigrés) en 1971 ou le collectif d'alphabétisation en 1969. Au milieu des années 1970, le FAS, crée en 1958, « est chargé du financement de la formation des migrants et les associations de formation sont subventionnées pour leurs prestations⁶⁷ ». La loi de 1971 sur la formation professionnelle continue (fpc) a pu avoir un rôle clé dans la constitution de programmes d'éducation populaire et des d'organismes spécialisés dans la formation des migrants⁶⁸.

⁶⁵ Archibal James, Galligani Stéphanie, *Langues et immigration : Société, école, travail*, Paris, l'Harmattan, DL 2009.

⁶⁶ Procès-verbal de réunion de l'ADATI, 247 J 2, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1981.

⁶⁷ Adami Hervé, *La formation linguistique des migrants : intégration, littératie, alphabétisation*, Paris, CLE international, 2009, pp. 18.

⁶⁸ Adami Hervé, *La formation linguistique des migrants : intégration, littératie, alphabétisation*, Paris, CLE international, 2009.

II) L'essor associatif en faveur des immigrés

A) Naissance de l'APTIRA

Dans un contexte social d'épanouissement militant en faveur des droits sociaux multiples d'une société en profond changement, l'APTIRA (Association pour la promotion des travailleurs immigrés de la région d'Angers), engagée dans la promotion de l'immigration des travailleurs étrangers, régie par la loi de 1903, naît le 8 Février 1968. L'APTIRA qui signifie depuis 1997 « Association pour la promotion des travailleurs immigrés de la région d'Angers », se définit actuellement comme une structure d'accueil, d'aide, de valorisation et d'orientation professionnelle en direction des publics migrants du Maine et Loire. Si l'action principale menée par L'APTIRA fut à l'origine l'alphabétisation, et qu'elle en fit par la suite sa spécialité, le champ des actions d'aides aux immigrés menées par l'association fut bien plus large que cela. Le mot d'ordre de l'APTIRA était la promotion, entendons la valorisation de l'immigration, en référence à son acronyme, à travers différents degrés de soutien ou d'aides et d'assistance en tous genres : conseils, traduction de documents, aides administratives, assistances juridiques...

La plus grande partie des efforts de l'association se porte autour de l'alphabétisation ou l'apprentissage de la langue française aux travailleurs immigrés. Dans le courant de l'année 1969, un article révèle sous forme d'annonce que l'APTIRA est à la recherche de moniteurs-éducateurs et qu'« aucune connaissance pédagogique n'est requise »⁶⁹, signe que l'association cherche à se faire connaître mais aussi que son activité est désormais pleinement lancée. Entre 1968 et 1969 l'APTIRA assura près de 20000 heures d'alphabétisation⁷⁰. L'association se développa progressivement et en 1970 elle ouvrit un cours d'alphabétisation au centre social Jeannot, dans la montée Saint Maurice, mis à disposition par la caisse d'allocations familiales, alors que deux centres d'alphabétisation existaient déjà à Trélazé et aux Ponts de Cé. L'APTIRA était alors selon l'Ouest France « en crue » puisqu'elle prenait en charge près de 120 immigrés⁷¹. Cette même année, pour la première fois, des femmes vinrent au centre, chose qu'elles ne faisaient pas auparavant, acceptant toutefois de suivre des cours à domicile,

⁶⁹ « Alphabétisation – APTIRA » Article du 21/05/69, Le courrier de l'Ouest.

⁷⁰ « L'APTIRA organise un weekend end pédagogique » Article du 09/01/1970, Le courrier de l'Ouest.

⁷¹ « L'APTIRA en crue » le 13/03/70, L'Ouest France, 30 JO90, ADML.

une problématique que nous aborderons par la suite. L'APTIRA a aussi travaillé en lien avec le CLAP (le comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion) qui est principalement un organisme de formation des moniteurs d'alphabétisation : « les ASTI rendront compte à la FASTI de leur participation aux activités régionales du CLAP⁷² ». Le CLAP est né le 6 décembre 1967, date de la première assemblée alors que son projet avait été élaboré lors d'une réunion des commissions d'alphabétisation de la FASTI en 1966. Le CLAP qui était financé par le FAS a organisé des journées de formation des moniteurs d'alphabétisation qui ont donné des cours d'alphabétisation avec l'APTIRA. En 1977, est paru un guide du moniteur créé par le CLAP qui réunissait des méthodes pédagogiques d'alphabétisation destiné aux moniteurs. Côté financement, l'APTIRA recevait des subventions des organismes de financement public comme le FAS ou la CAF. La caisse d'allocations familiales donnait pour un semestre, en 1970, 4000 francs. Le fonctionnement des centres sociaux dans les différents quartiers d'Angers et tous les frais habituels, comme l'électricité ou le matériel, étaient assurés aussi par les subventions de la CAF⁷³. En 1980, le conseil d'administration de la CAF décide d'allouer 25000 francs à l'APTIRA, soit la totalité de la subvention demandée.

B) La FASTI

Nous ne pouvons parler de l'APTIRA sans parler d'une autre association à laquelle elle est affiliée, il s'agit de la FASTI. La FASTI qui est la Fédération des Associations de solidarité aux Travailleurs Immigrés, siège à Paris. C'est une association d'ampleur nationale qui dispose d'un réseau de structures associatives d'accueil ou d'assistance aux travailleurs immigrés, implantées dans un grand nombre de départements, que l'on nomme ASTI. La FASTI a dressé une liste des associations, classées par département, et des structures d'accueil pour travailleurs immigrés qui lui étaient rattachées. Le nom de l'APTIRA apparaît dans la case 49 du Maine et Loire. La FASTI est créée en Juin 1966 et la constitution définitive de son bureau et de ses grandes orientations, au sujet de l'alphabétisation notamment, est confirmée lors d'un grand congrès national organisé en Novembre de l'année 1967. Lors du deuxième congrès de la FASTI le 10 Mai 69 les directives principales ont été définies et la posture des ASTI face aux problèmes des immigrés a été abordée⁷⁴. Il ressort du rapport de ce

⁷² Compte rendu du congrès national de la FASTI, 247 J 21, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1977.

⁷³ Rapports des conseils d'administration de la CAF, n°49, 2302 w 23, Fonds d'archives de la CAF, 1970.

⁷⁴ Compte rendu du congrès national de la FASTI, 247 J 24, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1969.

congrès la tentative d'élaboration d'un certain état d'esprit propre au fonctionnement des associations départementales liées à la FASTI. Une mise en perspective très prégnante a été émise lors ce congrès, qui est l'importance de la qualité des rapports entretenus entre les immigrés et les formateurs ou les responsables associatifs, tout en rappelant la nécessité de faire prendre conscience aux travailleurs immigrés de leurs responsabilités.

Une des préoccupations majeures mise en exergue par le conseil fédéral de la FASTI, peu après remplacé par un bureau national élu, est « le développement de l'alphabétisation et les propositions de coopération avec les ASSEDICS pour l'implantation de nouveaux cours »⁷⁵. La FASTI projette déjà en 1966 son action sur l'alphabétisation. Son bureau exécutif est composé de 9 membres dont un est responsable du secteur de travail autour de l'alphabétisation et de la culture. La FASTI possède aussi plusieurs commissions consacrées à différents problématiques. La commission Alphabétisation se réunit seulement deux fois par ans, une fois en fin d'année scolaire et une autre fois en octobre pour préparer son rapport avant le congrès. Au 1^{er} Avril 1969, la FASTI n'est constituée que de 12 associations fondatrices, de 12 autres en voie d'affiliation et 16 en voie de constitution mais elle dispose toutefois de 86 antennes dans 38 départements dont l'APTIRA. Il est évident de constater alors le déploiement géographique assez efficace de la FASTI par l'intermédiaire de son large réseau d'associations. Nous apprenons aussi qu'à Saumur une ASTI est en voie de constitution⁷⁶.

L'importance de ce deuxième congrès de la FASTI, tenu à Paris, tenait de la prise de décision des grandes orientations et les dynamiques principales d'action autour de l'immigration. Concernant l'alphabétisation, des choix autour de son fonctionnement et des objectifs furent clairement établis. Ainsi les buts déclarés de la FASTI sont nombreux mais répondent à des besoins d'ordre pratique éprouvés par les travailleurs. L'objectif essentiel des cours d'alphabétisation, dans un premier temps, est de faire acquérir aux travailleurs immigrés une connaissance basique de la langue qui leur suffira à vivre de manière autonome dans la société française. L'apprentissage de la langue leur permettra, selon la FASTI, de mieux prendre connaissance de leurs droits pour les faire valoir, mais aussi de leurs devoirs, ce qui répond à l'exigence de la responsabilité du travailleur immigré évoquée un peu plus bas. Dans une même perspective, l'alphabétisation ou le perfectionnement dans la langue d'accueil peut permettre aux immigrés étrangers d'acquérir un esprit critique vis-à-vis de la « publicité

⁷⁵ Rapports des congrès nationaux de la FASTI, 247 J 24, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1969.

⁷⁶ Rapports des congrès nationaux de la FASTI, 247 J 24, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1969.

mensongère et de la presse aliénante », une parade essentielle à l'endoctrinement ou au racisme. Autre orientation affichée par la FASTI est l'utilité de la connaissance d'une langue pour trouver un emploi. L'objectif de la qualification professionnelle aurait pour crucial intérêt de « permettre aux pays d'origine de ces travailleurs d'avoir des ouvriers qui reviendront avec une qualification ⁷⁷ ». La politique d'immigration de l'époque intégrait la probabilité future d'un retour massif des travailleurs immigrés vers leur pays d'origine.

C) L'ADATI

L'ADATI qui est l'Association Départementale pour l'Accueil des Travailleurs Immigrés est l'autre structure associative à laquelle est affiliée l'APTIRA, et où elle siège au conseil d'administration. Cette structure va concentrer une part importante de notre intérêt. Nous pouvons par bonheur accéder aux archives de l'ADATI qui ont été triées et classées en 2005. Ces archives nous sont essentielles pour comprendre le rôle qu'a pu jouer l'ADATI, en collaboration avec l'APTIRA et la FASTI, dans l'alphabétisation des travailleurs immigrés du Maine et Loire ⁷⁸.

L'ADATI voit son projet de statut lancé le 16 Décembre 1974 en tant qu'association de type loi 1901. Sa création est officialisée réellement lors d'une réunion constitutive, en présence du préfet, qui a lieu le 3 mars 1975 et trouve comme siège provisoire l'école Bodinier dans le centre-ville d'Angers. L'association est composée d'un bureau de 8 membres à l'origine. Un conseil de 30 personnes séparé en deux collèges aux compétences distinctes, élu par une assemblée générale, vient compléter la structuration administrative de l'ADATI. L'APTIRA établit elle des liens avec l'association qui, en février 1975, est en voie de constitution, puisqu'elle dispose de représentants au conseil administratif de l'ADATI. Elle reçoit des fonds du FAS au même titre que l'APTIRA qui est « subventionnée pour son action bénévole de formation et de promotion des travailleurs immigrés, de leurs familles, de leurs enfants en position de rattrapage scolaire » ⁷⁹. Pour réaliser ses objectifs l'association était subventionnée à près des deux tiers de son budget global par le FAS ou d'autres organismes de financement social tel que la CAF ⁸⁰. En 1980, l'ADATI reçoit 10000 francs de la CAF,

⁷⁷ Rapports des congrès nationaux de la FASTI, 247 J 24, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1969.

⁷⁸ Archives statutaires de l'ADATI, 247 J 1, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1974.

⁷⁹ Archives statutaires de l'ADATI, 247 J 1, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1974.

⁸⁰ Demandes de subventions, 247 J 15, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1975.

soit la totalité de la subvention demandée⁸¹. L'ADATI peine surtout à récupérer des subventions. Un rapport de l'association en 1983 prétend que « l'ADATI n'a plus aucune autre source financière et que son statut associatif défini par un texte législatif ne lui permet pas de trouver d'autres modes de financement que les subventions »⁸². C'est le signe d'un manque de souplesse, de liberté perçu par l'association, dû à un statut qui lui offre une reconnaissance statutaire mais pas la mobilité financière. C'est en mars 1979, 4 ans après sa naissance, que l'ADATI reçut l'agrément de la part du directeur de la population et des migrations. L'ADATI est alors installée rue de la Roë à Angers jusqu'en 1983, moment où elle s'implante définitivement au 35 rue Saint Exupéry, le siège social actuel de l'APTIRA.

Au tout début du lancement de son activité l'ADATI avait pour ambition de mettre en place un nouveau centre d'accueil et d'assistance aux travailleurs immigrés. Ainsi dès l'année 1975, au début du mois de novembre, les deux antennes associatives de l'ADATI installées respectivement à Angers et Cholet ouvrirent leurs portes aux travailleurs immigrés. Nous pouvons observer que l'ADATI a de suite orienté son action vers l'alphabétisation tout en développant d'autres moyens parallèles d'actions et de services d'aide en direction des travailleurs immigrés. Cependant l'ADATI semble mieux organisée pour mener à bien un plus large éventail de services que l'APTIRA puisqu'elle se constitua à l'origine pour s'investir dans différents domaines tels que l'accueil, l'orientation, la lutte contre les injustices et les inégalités perçues par les personnes immigrées. Ainsi, l'ADATI est mobilisée sur des aspects majeurs liés à la problématique de l'intégration comme le logement des travailleurs immigrés installés dans le Maine et Loire, en faveur des Turcs, par exemple, pour lesquels l'ADATI trouve intolérables les logements qu'ils habitent. En effet, l'association dénonce en 1975 que « ceux-ci (les Turcs) vivent actuellement en bungalows sur des chantiers du bâti ou de l'entreprise », depuis 2 ou 3 ans, une iniquité selon l'ADATI. La relation entretenue avec les services publics est d'autant plus importante qu'elle permet de faire connaître à l'échelon politique les revendications et les besoins réels des migrants. En effet, l'ADATI « par cette connaissance des besoins et des migrants se doit d'informer les services spéciaux et rechercher avec eux différents moyens d'action »⁸³.

⁸¹ Rapport du conseil d'administration de la CAF, 2302 W 33, Fonds d'archives de la caisse d'allocations familiales, 1980.

⁸² Rapport d'activité de l'ADATI, 247 J 3, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1983.

⁸³ Rapport des actions sur l'alphabétisation, 247 J 17, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1976.

III) Mise en place de l'alphabétisation

A) Les moniteurs

Les débuts de l'existence de l'APTIRA et de l'ADATI correspondent à la mise en place de cours d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue française qui ont nécessité le concours et la volonté de tout un personnel d'éducateurs ou de formateurs, que l'on nommait « moniteurs ». L'ensemble de ces moniteurs recrutés par l'APTIRA ET L'ADATI exercent cette activité en tant que bénévoles, dévouant quelques heures hebdomadaires à l'enseignement du français aux travailleurs immigrés et à leurs femmes.

Face à la mise en œuvre de l'alphabétisation par les associations, une forte demande de cours se fit ressentir. Afin d'assurer dans de bonnes conditions l'apprentissage du français aux étrangers, un nombre minimum et suffisant de moniteurs était indispensable. L'APTIRA lança plusieurs fois des campagnes de recrutement de bénévoles formateurs comme le révèle un article de l'Ouest France paru en 1969 qui appelle au recrutement alors que se prépare une réunion du bureau pour préparer la reprise des cours d'alphabétisation⁸⁴. Nous avons eu la chance de récupérer le témoignage oral d'une bénévole du centre social Jeannot, dans les années 1970, qui a été monitrice, puis responsable du centre. Elle nous raconte qu'elle est arrivée en 1971 à l'APTIRA. Elle a connu cette association grâce à une « affiche sur la porte d'église disant que l'APTIRA recrutait du monde ». D'après elle, à ses débuts, il y avait « au centre entre 8 et 10 moniteurs », présents lors de trois cours le soir par semaine et c'était essentiellement les hommes qui les fréquentaient « plus ou moins régulièrement »⁸⁵. Les cours avaient lieu souvent le soir entre 20h et 22h. Les moniteurs de l'APTIRA avaient des statuts sociaux très différents, des personnes croyantes, de confession catholique, des professeurs et aussi beaucoup d'étudiants, comme nous l'affirme Madame Y.V dans son interview : « il y a des gens qui nous aidaient à la maison, qui viennent vous faire apprendre le Français, des étudiants...grâce à eux je suis arrivée à parler un peu ». En 1970, près d'une centaine de moniteurs purent donner des cours à des immigrés, signe que la publicité entretenue autour de l'association était efficace. Les effectifs de moniteurs représentent un ratio d'environ un

⁸⁴ « *Alphabétisation-APTIRA* », Article du 21/05/69, Le courrier de l'Ouest.

⁸⁵ Témoignage d'une responsable de l'APTIRA dans les années 1970, 247 J 24, Fonds d'archives sonores de l'APTIRA, ADML, 1996.

moniteur pour 3 alphabétisés. Concernant le fonctionnement des cours, à cause d'un manque de subventions, il était essentiel que les bénévoles y contribuent eux-mêmes de leurs poches, autrement que par leur enseignement. C'est pour cela qu'une cotisation des bénévoles fut instaurée mais cela n'affecta en rien l'organisation des cours⁸⁶.

B) Les cours aux centres

En 1976, le groupe de travail des actions socio-éducatives de l'ADATI émet des suggestions quant à l'organisation de formation linguistique en français. Il a été dit que l'information autour des actions menées par l'ADATI pourrait « être assurée par les docteurs en PMI, les assistantes sociales, les moniteurs d'alphabétisation de l'APTIRA »⁸⁷. Un projet de formation linguistique en français est sur le point d'être mis en place. Deux cours doivent alors commencer en septembre et en octobre 1976 à Cholet et à Angers. Il est tout à fait possible que l'ADATI ait eu recours à l'APTIRA pour disposer de moniteurs à Angers. Le contenu des cours imaginé par l'ADATI est centré sur la vie quotidienne, la vie familiale et la santé, un aspect important parfois négligé par les personnes immigrées par manque de capacités à pouvoir s'informer ou à prendre contact avec les services publics et privées qui pourraient les aider. Le financement des cours à Cholet et à Angers était assuré par le FAS et parallèlement à cela, le projet d'une garderie a aussi été avancé pour les enfants des parents apprenants⁸⁸. Le compte rendu d'une réunion de l'ADATI en septembre 1977 renseigne sur le déroulement des cours d'alphabétisation. Il rappelle aussi que les cours servent à pallier les carences d'organismes sociaux dans la prise en charge du public immigré et parfois les difficultés de compréhension réciproque dans les relations. Pour l'ADATI les cours doivent répondre à certains critères garantissant leur bon déroulement. L'apprentissage exige de la rigueur, un déroulement logique, un contenu réfléchi. Les cours se déroulent ainsi, les alphabétisés sont séparés en deux groupes, d'un côté les apprenants, de l'autre les parlants. C'est une méthode d'apprentissage différenciée appliquée en fonction du niveau de connaissance de la langue du travailleur immigré. Ensuite, les deux groupes s'unissent pour consacrer du temps à la discussion de sujets importants relatifs à l'immigration ou à l'assimilation. Une place importante ainsi est donnée à la parole ce qui nous renvoie à l'étude de Maurice Catani

⁸⁶ « 5000 étrangers en Maine et Loire », Article du 26/04/1970, Le Courrier de l'Ouest, 30 JO91, ADML.

⁸⁷ Rapport des actions d'alphabétisation de l'ADATI, 247 J 17, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML 1976.

⁸⁸ Rapport des actions d'alphabétisation de l'ADATI, 247 J 17, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML 1976.

intitulée *L'Alphabétisation des travailleurs étrangers, une relation dominants-dominés*⁸⁹. De nombreuses tentatives d'organisations de cours ou de programmes d'apprentissage de la langue française furent mises au point à partir du milieu des années 1970. Une initiation au français, organisée en lien avec le CLAP, fut lancée en 1979 par l'ADATI. Ce programme prévoyait 4 séances par semaine ainsi que 3 week-ends de formation destiné aux personnes immigrées. Le GRETA, organisme de formation professionnelle, organisa un cycle entier de 200 heures d'initiation à la langue française, réservé uniquement aux femmes. Ce cycle d'apprentissage était financé à part entière par le conseil général⁹⁰.

La situation géographique des centres sociaux où sont réalisés les cours de français ne doit pas nous paraître anodine. L'implantation des centres de l'APTIRA ne se fait pas au hasard. Tout au contraire, le choix de tel ou tel quartier est mûrement réfléchi comme l'indique d'ailleurs l'article du 20 décembre 1971 du *Courrier de l'Ouest*. En effet, le déplacement des centres s'effectue en fonction des groupes de travailleurs immigrés présents, en nombre, à différents endroits de la ville. C'est en périphérie du centre dans certains quartiers récents de la ville, comme Monplaisir, que se développent les cours. Alors qu'il existe déjà deux centres, l'un situé aux Ponts de Cé, l'autre situé à Trélazé, l'APTIRA prend en compte les différents foyers urbains d'accueil et de regroupements des personnes immigrées qui y reconstituent les modes de vie de leur communauté d'origine. En 1978, de nouveaux centres ouvrent à Monplaisir, à la Roseraie et à Belle-Beille. Au fur et à mesure des flux de « cohortes d'arrivée »⁹¹, sur le mode du regroupement familial après 1974, l'APTIRA a peu à peu tenté de quadriller la ville pour satisfaire une demande large d'apprentissage et d'aide de la part des migrants. Ainsi, à Trélazé, commune suburbaine d'Angers, une large communauté de travailleurs d'origine Turque est venue s'installer pour travailler dans les ardoisières. Ces migrants ont été très nombreux à avoir fréquenté l'APTIRA ou l'ADATI. A l'ouverture de l'antenne de l'ADATI à Cholet en 1975, sur 660 visites, pour motifs divers, 173 étaient des Turcs. Plus tard entre 1978 et 1979, en 6 mois, la même structure recevait les visites de 508 Turcs, c'est dire que la fréquentation de l'ADATI fut exponentielle et qu'elle souligne aussi

⁸⁹ Catani Maurice, *L'Alphabétisation des travailleurs étrangers, une relation dominants-dominés*, Paris, Téma-éditions, 1973.

⁹⁰ Compte rendu des actions d'alphabétisation de l'ADATI, 247 J 17, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1980

⁹¹ Tribalat Michel, *De l'immigration à l'assimilation, Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, collection Recherches, Editions La découverte, Paris, 1996, P.270.

les effets démographiques locaux du regroupement familial⁹². Les cours de l'APTIRA ont attiré de nombreux migrants turcs comme en témoignent les propos d'une personne turque, arrivée en France en 1977 alors que son père était déjà installé à Angers depuis quelques années. Interviewé par l'APTIRA il raconte : « Ceux qui sont tous venus en France, sont passés par l'APTIRA, les Turcs d'Angers sont passés par l'APTIRA de toute façon...c'était l'APTIRA qui les aidait » et de rajouter : « qu'il y a un jour spécial pour apprendre le français pour les Turcs. »⁹³. Un autre migrant d'origine turque, arrivé aux ardoisières de Trélazé le 7 juillet 1976, nous confie ses quelques souvenirs de son passage à l'APTIRA : « J'ai fait 2 stages, j'ai fait un stage de 6 mois, écrire jusqu'à 100 mais maintenant j'ai oublié ». A une question posée par l'interviewer qui lui demande où il a appris à parler et à lire, Monsieur I.A répond que c'est « à l'APTIRA, en 1984-1985⁹⁴ ».

Malgré le bon déroulement relatif des cours d'alphabétisation observé à l'APTIRA et à l'ADATI, quelques problèmes ou dysfonctionnements ont pu être relevés par les administrateurs des associations. A travers la documentation des associations et les comptes rendus d'activité, il est rapporté des remarques sur l'ambiance de ces cours, l'entente entre les différents alphabétisés, aux origines géographiques et culturelles dissemblables. Pour cette raison, le côtoiement de personnes aux origines ethniques parfois antagonistes, des tensions ont pu avoir lieu et se manifester lors de cours d'alphabétisation. Ainsi, un compte rendu de réunion de l'ADATI en septembre 1977 nous révèle l'existence de dysfonctionnements dus à des mésententes. Mais ces mésententes ont été provoquées à l'origine par des divergences de conception des cours entre les monitrices elles-mêmes. L'affrontement reposait sur la question de la structuration ou la liberté accordée au déroulement du cours. Ces divergences ont amené les monitrices françaises à se disputer avec les jeunes immigrées, ce qui déboucha sur le départ du groupe turc du cours⁹⁵. Ce problème est significatif de l'importance de la cohésion et de la logique pédagogique impulsée par les moniteurs aux cours d'alphabétisation. Un autre problème d'une autre nature nous est rapporté. C'est celui de la surabondance des effectifs d'apprenants dans les cours. Un témoignage nous permet de prendre conscience de ce problème c'est celui de Monsieur T, arrivé en 1973 dans le quartier de Monplaisir,

⁹² Rapports d'activités de l'ADATI, 247 J 2, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1980.

⁹³ Témoignages oraux des habitants du quartier de Trélazé, 247 J 27, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1997.

⁹⁴ Témoignages oraux des habitants du quartier de Trélazé, 247 J 27, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1997.

⁹⁵ Compte rendu de réunion de l'ADATI, 247 J 17, fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1977.

d'origine turque. Cette personne affirme que « tous (ses) camarades apprenaient le français à la ZUP Nord » et qu'« il y avait beaucoup de personnes qui allaient là-bas (aux cours de Monplaisir) ». C'est bien ce qui gênait Monsieur T, à l'entendre, le fait qu'il y ait trop de monde au centre : « Il y a beaucoup de personnes, d'étrangers. Moi j'aimais pas ça, ça ne va pas, quand j'arrivais à la maison, j'apprenais à lire, je lisais, j'apprenais doucement. »⁹⁶Ce témoignage met en lumière ainsi le problème de la densité des cours et de la tranquillité de l'apprentissage à domicile mais aussi la nécessité d'adapter l'apprentissage en fonction des habitudes, des modes de réflexion différents, propres à chacun. Mais à savoir que l'adaptation différenciée de l'apprentissage du français aux étrangers paraîtrait trop compliqué et coûteux à mettre en place.

C) L'alphabétisation à domicile

L'alphabétisation à domicile est réalisée dans une optique particulière et différente que les cours dispensés au centre social des quartiers. Si le contenu et l'objectif, qui est toujours de favoriser chez les travailleurs immigrés une meilleure compréhension de l'environnement social et culturel qui les entoure, semblent similaires, les cours à domicile diffèrent principalement dans le rapport humain privilégié qui s'établit entre un moniteur et un alphabétisé. La relation qui s'opère est basée sur un mode plus individualisé. Cependant, si les cours à domicile sont mis en place c'est en priorité pour satisfaire une nécessité qui a priori n'est pas remarquable. En effet, les cours à domicile s'adressaient principalement aux femmes des travailleurs immigrés qui par obligation inhérente à quelques facteurs spécifiques comme la religion ou la culture, ne se trouvaient pas pleinement libres de circuler où bon leur semblait⁹⁷. Un article daté du 20 décembre 1971, paru dans le courrier de l'Ouest, évoquait cette question des cours à domicile comme un problème primordial. Il est vrai que ce processus d'apprentissage à domicile est de fait contraint par la mise à « l'isolement » réel que subissent les femmes par rapport à leurs maris qui, eux, peuvent se rendre librement aux centres afin d'y apprendre le français⁹⁸. Dans le témoignage de la responsable du centre social Jeannot, nous pouvons relever quelques propos qui viennent soutenir cette probable

⁹⁶ Témoignages oraux des habitants de Monplaisir, 247 J 26, Fonds d'archives sonores de l'APTIRA, ADML, 1996.

⁹⁷ Compte rendu de réunion de l'ADATI, 247 J 2, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1972.

⁹⁸ « L'alphabétisation et le logement : Eléments de la promotion des migrants » Article du 20/12/1971, 30 JO91, Le Courrier de l'Ouest, ADML.

réalité: « Au début des années 1980, on a fait en sorte que les femmes aient aussi des cours d'alphabétisation. Ce n'était pas dans la mentalité de ces messieurs »⁹⁹. Cependant il semblerait que, dans certains centres, des regroupements de femmes avaient déjà été programmés en vue d'un apprentissage du français en groupe. Ce fut le cas à l'ADATI ou un point de rencontre des femmes à Cholet fut décidé durant lequel un peu d'alphabétisation serait réalisé ainsi que des activités culturelles comme le tricot ou la cuisine. Un article de l'Ouest France fait mention de la venue de femmes pour la première fois au centre social Jeannot¹⁰⁰. La question des cours aux centres se heurtent ainsi à un obstacle culturel que nous pouvons avoir du mal à concevoir. Madame G déclare, en parlant d'elle et des moniteurs : « nous sommes allés chez les femmes et très vite l'APTIRA voulait que les cours se fassent en dehors de chez elles pour qu'il y ait des regroupements ». Un autre témoin peut nous apporter un éclairage sur cette problématique, c'est celui de Madame S.M, habitante du quartier de Monplaisir à Angers et originaire de Tunisie. Madame S.M a suivi une scolarité en Tunisie et ne peut donc être considérée comme une analphabète. Elle nous parle de solitude, une allusion redondante dans les discours de femmes des travailleurs immigrés lorsqu'elle relate, avec plus ou moins de nostalgie, le temps vécu à Angers depuis son arrivée. Elle raconte : « Elles se retrouvaient (les femmes maghrébines) le vendredi après-midi au centre...petit à petit, elles ont commencé à chercher du travail, à suivre des cours de français »¹⁰¹. Un rapport d'activité de l'ADATI en 1977 nous informe en effet que l'alphabétisation se faisait en centre ou à domicile pour les femmes maghrébines. Nous apprenons de plus, qu'à partir des années 1980, l'alphabétisation, concernant les hommes, est « en régression par manque de moniteurs disponibles, mais celle des femmes (le plus souvent à domicile) continue »¹⁰².

IV) L'alphabétisation, un moteur d'intégration

L'alphabétisation des étrangers dans le Maine et Loire relève principalement de l'action et de l'initiative associative. Pour combler ce que les associations nomment elles-mêmes

⁹⁹ Témoignage oral d'une responsable de l'APTIRA dans les années 1970, 247 J 29, Fonds d'archives sonores de l'APTIRA, ADML, 1996.

¹⁰⁰ « *L'APTIRA en crue* », article du 13/03/1970, 88 jo126, L'Ouest France, ADML.

¹⁰¹ Témoignages des habitants du quartier de Monplaisir, 247 J 27, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1996.

¹⁰² Rapport du conseil d'administration de l'APTIRA, 247 J 25, Fonds d'archives de l'APTIRA, 1982.

les « carences d'organisation comme la CAF »¹⁰³, présentes, non pas au niveau du suivi administratif des immigrés, mais au niveau de leur prise en charge concrète sur leur lieu, espace d'accueil, la mise en place de structures spécialisées dans l'orientation, l'alphabétisation, l'aide aux personnes immigrés, se sont avérées d'une nécessité évidente. L'APTIRA et l'ADATI ont contribué à étendre le réseau d'accueil des immigrés dans le Maine et Loire. Leurs objectifs quasi similaires en matière d'intégration des étrangers ne correspondaient cependant pas au même type de services proposés. Mais l'APTIRA et l'ADATI ont quand même réservé, toutes deux, une grande importance à l'apprentissage du français aux étrangers. Les deux associations ont cherché à développer aussi, à côté de leurs compétences originelles, d'autres moyens d'exprimer la volonté d'intégration des étrangers en organisant des rencontres interculturelles ou bien des journées d'information et de prévention à destination des publics migrants. La compréhension du français par les personnes immigrées s'est souvent révélée, à leurs yeux, la clé pour parvenir à vivre en autonomie complète au sein d'une société d'accueil. Certains témoignages mettent très bien en exergue cet aspect primordial qui nous aide à imaginer de manière réaliste la complexité d'un parcours d'intégration vécu par un étranger.

A) Au-delà de l'alphabétisation

Si l'APTIRA, principalement, et l'ADATI, ont fait de l'alphabétisation une de leurs priorités, d'autres actions différentes ont pu être mises en place qui témoignent de la polyvalence et de l'adaptation des structures associatives face à l'évolution des formes d'immigration en France. Un article du courrier de l'Ouest, dont le titre est évocateur, « *Promotion des travailleurs immigrés - adapter l'action* » rappelle les orientations évolutives décidées par l'APTIRA ou l'ADATI. Au début des années 1980, le devenir de l'action de l'APTIRA, en fait, semble en gestation. Son activité principale d'alphabétisation est en régression¹⁰⁴. Cela est dû à un manque certain de moniteurs bénévoles mais aussi à la concurrence des cours du soir mis en place par les entreprises¹⁰⁵. Cela est perceptible dès 1976 d'après une note du président dans une correspondance : « le rôle primordial que nous avons joué depuis 8 ans sur le plan de l'accueil et d'alphabétisation des travailleurs, va

¹⁰³ Compte rendu réunion de l'ADATI, 247 J 17, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1977.

¹⁰⁴ « *Promotion des travailleurs immigrés – adapter l'action* », Article du 15/12/1980, 30 JO149, Le Courrier de l'Ouest, ADML.

¹⁰⁵ Correspondances de l'APTIRA, 247 J 25, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1976.

devenir secondaire »¹⁰⁶. Dans cette même note, il est quand même rappeler l'apport bénéfique réciproque des rapports entre les moniteurs et les étrangers. Toutefois, la volonté d'aider les travailleurs immigrés demeure toujours aussi vive. L'APTIRA a créé en son sein plusieurs groupes de réflexion autour des grandes problématiques auxquelles elle allait se confronter. L'un de ses groupes de réflexion travaille sur le moyen de tenir informer les travailleurs immigrés, de les conscientiser, au sujet des mesures adoptées par le gouvernement sur l'immigration. Contre la loi Bonnet, promulgué le 10 Janvier 1980, visant à restreindre la venue de travailleurs immigrés en France, l'APTIRA a pris position en diffusant une information auprès des familles d'immigrés. Cette loi, modifiant l'ordonnance du 2 Novembre 1945, qui prévoit la reconduite de l'étranger à la frontière et sa mise en détention dans un établissement s'il n'est pas en mesure de quitter le territoire, a suscité l'émoi et les réactions d'intellectuels comme Tahar Ben Jelloun. Ainsi, l'information sur la législation est un autre type d'action mené par l'APTIRA ou l'ADATI, tout aussi essentielle pour les travailleurs immigrés et leur famille¹⁰⁷.

Autre fait, l'activité socio-culturelle et éducative développée par les associations est une manière d'impliquer les personnes immigrées dans l'appréhension de leur environnement social. Ainsi, des rencontres socio-culturelles sont régulièrement organisées par l'ADATI et l'APTIRA, parfois en coopération. Elles permettent aux familles immigrées de se rencontrer entres-elles et de rencontrer des familles françaises. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger, de communiquer en diverses langues, si possible en français. A travers des activités, des journées socio-éducatives, les associations expriment leur désir de maintenir les personnes immigrées à la vie sociale. C'est le but avoué : inciter les étrangers à se rattacher à un dynamisme de vie culturel et favoriser l'établissement de liens entre la société d'accueil et d'origine d'une personne immigrée. En Janvier 1972, l'APTIRA organise une journée de correction phonétique, qui vise les personnes adultes comme les enfants¹⁰⁸. Ces journées ont l'objectif de sensibiliser puis de mobiliser le plus large public, jusqu'à toucher les autorités politiques. L'APTIRA a longtemps organisé diverses journées d'information, de prévention et de rencontres socio-culturelles. Chaque semaine des familles françaises venaient rencontrer des familles immigrées dans les centres sociaux toujours sur le plan de l'alphabétisation.

¹⁰⁶ Correspondances de l'APTIRA, 247 J 25, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1976.

¹⁰⁷ Rapport d'activités de l'ADATI, 247 J 3, Fonds des archives de l'APTIRA, ADML, 1981.

¹⁰⁸ « *L'Alphabétisation et le logement : éléments de la promotion des « migrants* », Article du 20/12/1971, 30 JO 91, Le Courrier de l'Ouest, ADML.

Ainsi, de 30 à 25 familles vinrent se rencontrer à la Roseraie et à la zup nord de Monplaisir, et 15 familles à Belle-Beille. Toutes ces activités sont prises en charge par des bénévoles de l'APTIRA, par les bénévoles de l'association des habitants de Monplaisir et par des travailleurs sociaux du quartier. Une réflexion commune au sein d'un groupe d'immigrés, avant la rentrée scolaire en 1982, a permis de mettre en place un programme d'informations s'adressant aux femmes immigrées sur différents points : l'information sur l'école, sur le logement, sur les dangers à la maison pour les jeunes enfants, ou sur la contraception¹⁰⁹.

A Saumur une grande fête de l'amitié fut organisée en décembre 1972. L'objectif de cette fête était de valoriser la reconnaissance et l'acceptation de l'autre différent, mais aussi de favoriser la communication entre personnes immigrées et françaises. Cette fête de l'amitié déboucha d'ailleurs sur la mise en place de cours d'alphabétisation en faveur des Algériens et d'un programme d'alphabétisation destiné à la communauté laotienne à Montreuil Bellay. Mais aussi à l'antenne de l'ADATI à Cholet, des journées hebdomadaires organisées sur le thème la cuisine et la couture se déroulèrent entre femmes françaises et immigrées, toujours dans le but de multiplier les échanges, les contacts et les partages de connaissances et des savoirs faire¹¹⁰. Il apparaît alors plus naturel peut être pour certains, certaines étrangères d'apprendre à communiquer dans la langue d'accueil avec les « nationaux ». Ces instants sont sensés redonner de la confiance aux étrangers, une confiance nécessaire pour aborder l'apprentissage d'une langue inconnue. De fait, c'est par le biais de la communication orale directe que les progrès en langue française par les étrangers se réalisent. C'est en tout cas ce que met en lumière le rapport Gaspard, réalisé par Françoise Gaspard, députée d'Eure-et-Loir en 1981, dans lequel il est préconisé la sortie de l'assistanat et du contrôle social des étrangers. Ce rapport n'a rien de péjoratif ou de dévalorisant, conservé parmi les procès-verbaux des réunions de l'ADATI, il tend à exprimer la nécessité d'une réformation du modèle intégrationniste en incitant les familles immigrées à se prendre en charge concrètement et à ne plus trop espérer l'aide d'un système devenu défaillant. Un extrait de ce rapport, datant de 1982, nous en apprend un peu plus sur l'existence de « structures spécifiques aujourd'hui inadaptées pour pallier les lacunes de l'accueil et de l'information des services publics ». Qui plus est, le rapport s'attarde sur le problème de la deuxième génération

¹⁰⁹ Rapports d'activité de l'ADATI, 247 J 3, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1983.

¹¹⁰ Groupe de travail des actions-socio-éducatives de l'ADATI, 247 J 17, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1976.

d'immigrés, « une population rejetée en difficulté d'insertion, mais qui demande beaucoup d'attention »¹¹¹.

B) L'interprétariat et la traduction, une nécessité

Nous abordons dans cette partie un sujet qui doit focaliser notre intérêt concernant la multiplication des services destinés aux travailleurs immigrés, dans un premier temps, et déployés par les associations. Il s'agit de l'interprétariat et de la traduction, deux services quelque peu similaires mais différents dans leurs modalités de réalisation. L'interprétariat est d'avantage utilisé lors de missions ponctuelles, sur demande des étrangers ou des organismes. Quant à la traduction, elle est employée pour rendre compréhensible une information en la diffusant en différentes langues. Ainsi, lorsque l'on parle de traduction, cela concerne principalement la conversion linguistique de documents de tous types¹¹². Nous avons la chance d'avoir en notre possession le témoignage d'une personne d'origine tunisienne qui a travaillé en tant que traductrice à l'APTIRA et pour l'association des habitants du quartier de Monplaisir¹¹³. Employée, pour son bilinguisme franco-arabe, grâce à une subvention du FAS, cette personne était en contact avec près de 110 familles d'immigrés. Ayant suivi une scolarité en Tunisie, elle raconte : « Nous on commençait...le Français était notre deuxième langue maternelle, on la commençait au CP. On apprenait 2 langues : français et arabe ». A son arrivée en France, Madame S.M ne savait pas pourtant bien parler le français : « J'avais appris le français mais je ne savais pas le parler, on ne le parlait jamais. Je ne savais pas faire une phrase correcte [...] C'est en allant dans le pays qu'on apprend à parler la langue ». Madame S.M est passée comme tant d'autres par l'APTIRA à son arrivée à Angers au début des années 1970 : « Là quand il y a eu le projet tissage avec l'APTIRA, ça me tenait vraiment à cœur, ça représentait toute une vie ». Et quelques années après, une fois sa maîtrise de la langue plus sûre, à la fin des années 1970, elle se vit proposer un emploi de traductrice par l'APTIRA en faveur de la CAF « qui recherchait quelqu'un comme traductrice au niveau des familles maghrébines ». Elle avait alors très bien saisi l'utilité de ce pour quoi on l'employait, elle-même savait que « (l'on ne peut) pas parler avec quelqu'un si (l'on ne) connaît pas sa langue.

¹¹¹Extrait du rapport Gaspard sur le réseau national d'accueil, 247 J 2, Fonds de l'APTIRA, ADML, 1982.

¹¹² Documents relatifs aux services de traduction de l'ADATI, 247 J 17, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1977.

¹¹³ « Depuis 4 ans, une interprète arabe au service des familles immigrées », Le courrier de l'Ouest, 1980.

Il fallait quelqu'un pour traduire »¹¹⁴. Le travail de Madame S. M en tant qu'interprète est réalisé à un niveau très concret auprès des personnes immigrées. Il s'agit d'accompagner des familles dans leurs démarches administratives ou autres. Son travail s'effectue au quotidien, elle est amenée à apporter son aide au jour le jour, parfois en dehors de ses heures de travail. Sa présence aux cours d'alphabétisation de l'APTIRA est d'ailleurs d'une grande importance pour accueillir les travailleurs immigrés, mais elle s'éclipse avant que le dialogue ne s'instaure en arabe¹¹⁵.

A l'ADATI l'on dénombre en 1980 la traduction de plus de 100 documents provenant soit d'associations, soit de services. La traduction tient ainsi une place importante dans le fonctionnement de l'association. Par exemple, à l'antenne de Cholet, en 1979, 2 interprètes traductrices en langues arabe et turque sont employées et rémunérées. Il y a une forte demande de la part de ces deux nationalités pour la traduction et l'interprétation. Pour la population turque, une permanence a été mise en place sur deux heures hebdomadaires. Cette permanence demeure efficace puisqu'elle résulte de la demande des Turcs eux-mêmes qui souhaitent un accompagnement, des conseils pour leurs démarches. Un organe de traduction a aussi été organisé en faveur des réfugiés sud est asiatiques, très nombreux à affluer en France dans les années 1970. Ce service est principalement destiné aux Cambodgiens, aux Laotiens et aux Vietnamiens¹¹⁶.

Mais si il est bien un domaine où les services de traduction et d'interprétariat s'avèrent indispensables, c'est sans conteste celui du droit et celui qui est relatif aux statuts des étrangers. La méconnaissance de ses droits peut entraîner un défaut de compréhension sociale et culturelle, mais elle peut bien entendu aussi être une difficulté supplémentaire à la résidence au long terme de l'étranger en France. La traduction est aussi réellement efficace pour tenir informés les travailleurs immigrés et leur famille de l'existence de différents services sociaux, médicaux, administratifs et des possibilités pour bénéficier d'aides financières¹¹⁷. Par exemple, l'ADATI a diffusé une information en différentes langues au sujet du décret sur la loi relative aux conditions d'application aux femmes étrangères de l'interruption volontaire de grossesse. Concernant la syndicalisation des travailleurs immigrés l'ADATI a là aussi diffusé une information sur la loi du 11 Juillet 1975 renforçant les droits

¹¹⁴ Témoignage des habitants du quartier de Monplaisir, 247 J 26, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1996.

¹¹⁵ « Depuis 4 ans, une interprète arabe au service des familles immigrées », Le courrier de l'Ouest, 1980.

¹¹⁶ Documents relatifs à la traduction, 247 J 17, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1976.

¹¹⁷ Documents relatifs à la traduction, 247 J 17, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1976.

syndicaux. Cette loi même est intéressante pour nous puisqu'elle fixe les conditions pour devenir délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise et parmi elles se trouve l'obligation de « savoir s'exprimer en français »¹¹⁸.

C) apprendre, ou s'immerger dans la société

L'ignorance complète de la langue d'une société d'accueil semble être un sérieux handicap pour le migrant qui souhaite durablement s'installer, travailler, et tout simplement vivre dans un pays étranger. Par l'apprentissage quotidien du français et la volonté d'assimiler les bases de la langue, un étranger se donne bien plus de chances qu'un autre de « réussir » son intégration. Grâce à cette connaissance, les possibilités de trouver un travail s'élargissent. L'apprentissage du français constitue pour les étrangers un objectif global dont l'utilité peut être bien supérieure à de simples aspects pratiques définis par les étrangers eux-mêmes¹¹⁹. Cependant sans cela, il apparaît que bon nombre de personnes immigrées ont su vivre leur intégration en reproduisant quelques modes de vie similaires de leur pays d'origine, en les transplantant au pays d'accueil, et ainsi s'adapter à une société en se reposant sur une communauté d'origine établie¹²⁰. Cependant, il demeure toujours très difficile de participer pleinement à la vie d'un pays sans connaître sa langue. Les premières générations ont pu néanmoins trouver quelques moyens de se faire aider grâce aux générations suivantes qui furent scolarisées très tôt et qui comprenaient beaucoup mieux le français que leurs parents, comme en témoignent les propos de monsieur B.H : « Quand j'ai des difficultés à cause de la langue, ce sont mes enfants qui règlent les problèmes. » Mais l'illettrisme mène souvent à l'incompréhension, et cela peut se remarquer alors dans des situations très courantes de la vie. Ne savoir ni lire, ni écrire oblige alors de garder une confiance quasi aveugle en les autres lorsqu'il s'agit de payer un commerçant, de remplir une fiche administrative, ou encore d'entamer quelques démarches. Les propos d'I.A, personne d'origine turque arrivée en 197 ? (voir), illustre très bien ce problème : « Quand j'arrivais dans un magasin, je donnais l'argent et on me rendait la monnaie, mais je ne comprenais pas »¹²¹. Malheureusement, cette

¹¹⁸ Rappel de la loi renforçant les droits syndicaux des travailleurs étrangers, 247 J 17, Fonds d'archives de l'APTIRA, ADML, 1975.

¹¹⁹ Catani Maurice, *La parole de l'autre* dans : *Langue française*. N°29, 1976. pp. 93-107.

¹²⁰ Arab Chadia, *Les Aït Ayad, La circulation migratoire des Marocains entre la France, l'Espagne et l'Italie*, Préface d'Alain Tarrus, Rennes, PUR, 2009

¹²¹ Témoignage des habitants du quartier de Monplaisir, 247 J 26, Fonds des archives sonores de l'APTIRA, ADML, 1996

confiance aveugle peut parfois faire le profit de certaines personnes malveillantes ce qui expose ainsi un étranger à l'exploitation, par les autres, de ses faiblesses et en l'occurrence de sa méconnaissance de la langue. Une personne immigrée qui ferait preuve de toute la meilleure volonté pour pleinement s'insérer dans la vie sociale d'un pays éprouverait quand même beaucoup de difficultés si elle ne connaissait pas les bases de la langue de la société d'accueil.

Conclusion

Si des structures associatives, l'APTIRA, l'ADATI ou la FASTI (fédération d'associations) sont nées d'initiatives civiles, c'est que leur mise en place s'est fait ressentir, à un moment donné, d'une nécessité de supporter les carences d'un réseau d'accueil des étrangers devenu préjudiciable pour eux. Le fait de s'intéresser au milieu associatif spécialisé dans la prise en charge et l'accueil du public migrant a pu être motivé par la considération du rôle multiple joué par ces structures, à défaut des organismes sociaux dénués de moyens d'action et d'intervention suffisants. Les structures d'accueil pour étrangers à Angers ont eu pour mérite de développer un champ d'action diversifié, en cherchant par-dessus tout à valoriser, à sa juste valeur, les effets, souvent bénéfiques, les formes variées de l'immigration et surtout, les migrants eux-mêmes. Ces mêmes migrants connaissent tous des trajectoires riches et uniques que nous ne pourrions alors ranger dans des cases, des flux généralistes tendant à regrouper sous des courants migratoires semblables, des itinéraires de migration et de vie si différents les uns des autres. C'est d'ailleurs ce qui constitue toute la complexité du phénomène migratoire en France, et dans le Maine et Loire, et ce qui en fait aussi toute sa richesse et son intérêt. Justement l'exigence de la résiliation des structures doit s'accorder aux formes, toujours évolutives, de l'immigration. Sur ce point, crucial, les associations n'ont eu de cesse de proposer des orientations, des programmes, des informations constamment en accord avec les besoins, les nécessités changeantes et ressenties par le public migrant à Angers. Et comme moyen d'action type, c'est bel et bien l'alphabétisation qui demeure, aux yeux des associations, le facteur décisif, à l'intégration ou à l'insertion des étrangers à une société d'accueil.

Bibliographie

Outils pratiques :

- Association Génériques, *Les étrangers en France, Guide des sources d'archives publiques et privées, XIXe-XXe siècles, Tome II*, Paris, Génériques, Direction des archives de France, 1999.
- Collard Claude (Dir), *Des sources pour l'histoire de l'immigration en France de 1830 à nos jours*, Paris, BNF, 2006.
- Noiriel Gérard, *Atlas de l'immigration en France, exclusion, intégration*, Paris, Editions Autrement, 2002.

Méthodologie des sources orales :

- Descamps Florence, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone, de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, 2001.

Les migrations internationales :

- Lapeyronnie Didier (dir.), *Immigrés en Europe, politiques locales d'intégration*, Paris, La documentation française, 1992.
- Réa Andrea (dir.), *Immigration et racisme en Europe*, Bruxelles, Complexe, 1998.
- Withol de Wenden Catherine, *Atlas des migrations dans le monde, réfugiés ou migrants volontaires*, Paris, Atlas monde, 2008.

Histoire l'immigration en France :

- Chaléard-Blanc, Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, Paris, La découverte, 2001.
- Dewitt philippe (dir.), *Immigration et intégration en France, l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 1999.
- Gani Léon, *Syndicats et travailleurs immigrés*, Paris, Editions sociales, collection « Notre temps », 1972.
- Gervereau Laurent, Milza Pierre, Temime Emile (dir.), *Toute la France, Histoire de l'immigration en France au XXe siècle*, Paris, Samogy, 1998.
- Girard Alain, Stoetzel Jean, *Français et immigrés, l'attitude de la France, L'adaptation des Italiens et des Polonais*, Paris, PUF et INED, 1953.

- Granottier, *Les travailleurs immigrés en France*, Paris, Maspero, 1979.
- Milza Pierre, Blanc- Chaléard Marie-Claude, *Le Nogent des Italiens*, Paris, Autrement, 1995.
- Noiriel Gérard, *Le creuset français- Histoire de l'immigration- XIXe-XXe siècle*, Paris, Le Seuil, « L'Univers Historique », 1988.
- Ponty Janine, *Polonais méconnus, histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987.
- Stora Benjamin, Temime Emile, *Immigrations, l'immigration en France au XXe siècle*, Paris, Hachette Littérature, 2007.
- Vaillant Emmanuel, *L'Immigration*, Toulouse, Milan DL 2006.
- Verneuil Christophe, *La France et les étrangers du milieu du XIXe à nos jours*, Paris, Ellipses, 2010.

Réflexions sur la notion d'identité culturelle et nationale :

- Braudel Fernand, *L'Identité de la France*, t.1 « espaces et histoire », t.2 et 3, « Les hommes et les choses », Paris, Arthaud-Flammarion, 1986.
- Hajjat Abdellali, *Les frontières de l'identité nationale, l'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*, Paris, Editions La Découverte, 2012.
- Kazakï Toshiaki, *L'Etranger, l'identité : essai sur l'identité culturelle*, Paris, Payot et Rivages, 2007.
- Noiriel Gérard, *Population, Immigration et identité nationale en France, XIXe-XXe siècle*, Paris, Hachette, 1992.

Les politiques de l'immigration en France :

- Ponty Janine, *L'immigration dans les textes, 1789-2002*, Paris, Belin, 2004.
- Weil Patrick, *La France et ses étrangers, L'aventure d'une politique de l'immigration 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.
- Weil Patrick, *La République et sa diversité : Immigration, intégration, discrimination*, Paris, Le Seuil, coll. « La république des idées », 2005.
- Wihtol de Wenden Catherine, *Les immigrés et la politique. Cent cinquante ans d'évolution*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1988.

Le statut juridique de l'étranger en France :

- Andreani Alphonse, *La condition des étrangers en France et la législation sur la nationalité française*, Paris, F. Alcan, 1907.
- Garnot Xavier, *La condition de l'étranger dans le droit public français*, Paris, éd. Arthur

Rousseau, 1886.

Les droits des étrangers en France :

- GISTI, *Les Français face à l'administration : Droits, démarches, recours*, Paris, La découverte, 2013.
- Livian Marcel, *Le régime juridique des étrangers en France*, Paris, LGDJ, 1934.
- Ponty Janine, *L'immigration dans les textes, 1789-2002*, Paris, Belin, 2004.

Racisme et xénophobie en France :

- Dornel Laurent, *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Paris, Hachette Littérature, 2001
- Noiriél Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe XXe siècles): discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, ,2007.
- Schor Ralph, *L'opinion française et les étrangers, 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.
- Taguieff Pierre-André (dir.), *L'antisémitisme de plume 1940-1944*, Etudes et documents, Paris, Berg International Editeurs, 1999.
- Weil Patrick, *Liberté, égalité, discriminations*, Paris, Gallimard, 2009.

L'immigration coloniale et postcoloniale :

- Bancel Nicolas, Blanchard Pascal, *De l'indigène à l'immigré*, Paris, Gallimard, 1998.
- Saïdi Hedi, *Mémoires de l'immigration et histoire coloniale*, Paris, L' Harmattan, 2007.

La sociologie de l'intégration :

- Bonnet Serge, *Sociologie politique et religieuse de la Lorraine*, Paris A. Colin, 1972.
- Durkheim Emile, *Le suicide*, étude de sociologie, Paris, PUF, 1991.
- Elias Norbert, *La société de cour*, Paris, Flammarion (1^{ère} édition en 1969), 1985.
- Galligani Sophie, *L'étranger d'ici venu d'ailleurs et ses langues face à la politique d'accueil des étrangers en France, l'exemple du contrat d'accueil et d'intégration*, in Synergies France, N° 4, 2005.
- Schnapper Dominique, *La France de l'intégration, Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Editions Gallimard, 1991.

- Taïeb Éric, *Immigrés, L'effet générationnel*, Paris, Les éditions de l'atelier, les éditions ouvrières, 1998.

Etudes sur le milieu associatif :

- Laville Jean-Louis, Sainsaulieu Renaud, *L'association, sociologie et économie*, Paris, Fayard, 2013.

Intégration, alphabétisation :

- Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, t.1 : *L'illusion du provisoire*, Paris, Raisons d'agir, 2006.
- Archibal James, Galligani Stéphanie, *Langues et immigration : Société, école, travail*, Paris l'Harmattan, DL 2009.
- Boulot serge, Boyon-Fradet Danielle, *Les immigrés et l'école : une course d'obstacle*, Paris L'Harmattan, Recherches universitaires et migrations, 1988.
- Catani Maurice, *L'Alphabétisation des travailleurs étrangers, une relation dominants-dominés*, Paris, Téma-éditions, 1973.
- Lascoux Jacqueline Costa, *Immigration et intégration*, paris, Pouvoirs locaux, 1997.
- Mangiante Jean-Marc, *L'Intégration linguistique des migrants : état des lieux et perspectives*.
- Tribalat Michèle, *L'assimilation des étrangers*, Paris, La découverte, 1996.
- Tribalat Michèle, *De l'immigration à l'assimilation, Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, collection Recherches, Paris, Editions La découverte, 1996, P.270.

Etude de linguistique française :

- Cadet Lucile, Goes Jan, Mangiante Jean-Marc, *Langue et intégration, dimensions institutionnelle, socio-professionnelle et universitaire*, P.I.E Lang, Bruxelles, Editions Scientifiques internationales, 2010.
- CLAP, *Immigration et formation : guide du moniteur*, Paris, CLAP, 1977.
- Direction des populations et des migrants, *Alphabétisation et promotion des migrants étrangers en France : Rapport d'enquêtes*, Ministère du travail, de l'emploi et de la population, Paris, Ministère du travail, de l'emploi et de la population, 1971.

L'immigration dans l'ouest de la France :

- *Les étrangers dans l'ouest de la France (XVIIIe-XXe siècles)*, actes du colloque de Cholet, 25 et 26 Juillet 2002, sous la direction d'Yves Denéchère et Jean-Luc Marais, *Annales de*

Bretagne et des pays de l'ouest, Tome 109, n°4, 264 p.

L'immigration dans le Maine et loire :

- APTIRA (Association pour la promotion des travailleurs immigrés de la région d'Angers), *Mémoires de migrations à Trélazé de la fin du siècle dernier à aujourd'hui*, Vauchrétien, Ivan Davy, 1996, 202 p.

- APTIRA (Association pour la promotion des travailleurs immigrés de la région d'Angers), *Monplaisir à dire...Histoires d'un quartier d'Angers*, Préface de Jean Monnier, Vauchrétien, 1998, 281 p.

- Arab Chadia, *Les Aït Ayad, La circulation migratoire des Marocains entre la France, l'Espagne et l'Italie*, Préface d'Alain Tarrius, Rennes, PUR, 2009.

- Hervé Jérôme, *Le Maine-et-Loire et l'Italie de 1845 à 1926*, Angers, 2001, 230 p.

- I.N.S.E.E. direction générale de Nantes :

**Carte des pays de la Loire : densité de population, armature urbaine, évolution de la population dans les Pays de la Loire* (4 cartes). Observatoire économique de l'Ouest. 1972.

**Les mouvements migratoires de 1962 à 1968 dans les Pays de la Loire*, Statistique et développement, 1972.

-Jacobzone Alain, *Les Juifs étrangers en Maine et Loire pendant la seconde guerre mondiale*, *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest*, 109-4, 2002, P.191-202.

- Jeanneau Jacques, *Les étrangers en Maine et Loire dans les années trente*, dans *Mémoires de l'Académie d'Angers*, 1987-1988, pp.169-177.

- Kohli Marion, *L'intégration des étrangers dans l'ouest de la France entre 1968 et 1980*, mémoire réalisé sous la direction d'Yves denéchère, 2006.

- Lautaud c, *Les étrangers en Maine-et-Loire de 1870 à 1935*, dans *La Province D'Anjou*, mai-juin 1937, p. 125-137.

- Marais Jean-Luc, *Le Maine et Loire aux XIXe et XXe siècles*, Histoire de l'Anjou, Editions A. et J. Picard, 2009, Paris. (P.277).

- Maudet Nathalie, *La population portugaise dans l'agglomération angevine, une Communauté ?* Mémoire de maîtrise de géographie, Angers, 1997.

- Millet M, *L'immigration vers l'agglomération d'Angers*, Mémoire de maîtrise (université de Tours), 1997.

- Rosetiny Dominique, *Les étrangers dans le Maine-et-Loire entre 1880 et 1939*, Mémoire de Maîtrise (université d'Angers), 2000.

Revue spécialisée :

Esprit :

« Français et immigrés » numéro spécial, juin, 1985.

Hommes et Migrations :

- Article de Poinsoit Marie, *Les chantiers de l'histoire, historiographie de l'immigration*, Homme-et-migrations, n°1255, mai-juin 2005.

Langue française :

- Article de Maurice Catani, *La Parole de l'autre*, n°26, 1976, pp.93-107.

Le monde de l'Education :

- Article de Noiriél Gérard, *L'immigration, constitutive de l'identité nationale*, Le monde de l'éducation, n°371, Juillet-Août 2008, p.50-53.

Migrance :

Histoire et archives des migrations en France et en Europe, n°16, 4^e trimestre, 1999.

Vingtième siècle :

- Article de Weil Patrick, *Histoire et mémoire des discriminations en matière de nationalité française*, n°84, octobre-décembre 2004, pp. 5-22.

Ressources en ligne :

-www.Generiques.org

Faire connaître l'histoire et la mémoire de l'immigration.

- www.histoire-immigration.fr

Le site internet de la cité nationale de l'immigration.

- www.hommes-et-migrations.fr

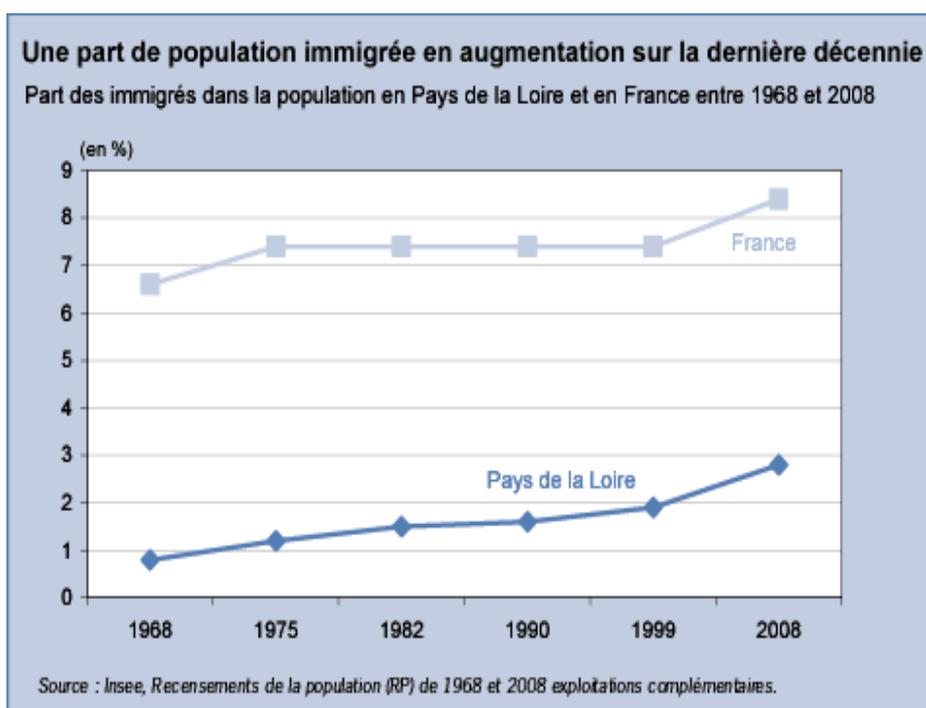
- www.odysseo.org

Filmographie :

- Aouidad Julien, *C'est comme ça, Histoire des Angevins venus d'ailleurs de 1960 à 1980*, en collaboration avec l'association HMIA, 1h 15, 2012.

- *Deux siècles d'histoire de l'immigration en France*, Sur le site internet de La Cité national de l'histoire de l'immigration, 2006.

Annexe 1:



Annexe 2

Chronologie de l'immigration en France

1832 : Code des étrangers de Legat qui marque l'incapacité juridique à clairement définir le statut de l'étranger.

1849 : Loi sur l'expulsion confirmée (prédominance du jus sanguinis dès le début de la révolution).

1889 : Loi définissant une ligne de démarcation juridique entre nationaux et étrangers (code de la nationalité).

1920 : Prémices du processus de recrutement massif de main d'œuvre étrangère.

1927 : Loi sur la nationalité permettant aux étrangers de l'acquérir au bout d'une présence sur le sol français de trois ans.

1945 : le 2 Novembre est créé ONI (Office National de l'Immigration).

1945 : Instauration de la sécurité sociale pour les travailleurs immigrés par le GPRG.

1946 : Dès cette année des soldats parviennent sur le territoire français en vue de l'occupation de l'Allemagne (70 000 soldats en France en 1962).

1946 : (22 Février et 26 novembre) Signature d'accord de mains d'œuvre entre la France et l'Italie.

1946 : Communauté nord-africaine encore peu nombreuse, ex : 16458 Marocains.

1947 : Statut spécial accordé à l'Algérie.

1947 : Loi du 20 septembre mettant fin à l'obligation de contrôle des Algériens entre la Méditerranée du sud et du nord.

1951 : 21 Mars, Signature d'accord de mains d'œuvre entre la France et l'Italie (132000 Italiens rentrent en France de 1946 à 1955).

1954 : Présence de 211 675 Algériens sur le sol français.

1956 : Décolonisation de la Tunisie de Bourguiba et le Maroc de Mohammed V.

1956-1957 : Régularisation de 100000 travailleurs étrangers.

1961 : Signature d'accords de mains d'œuvre avec l'Espagne et en 1963 avec le Portugal.

1962 : En mars, signature des Accords d'Evian.

1963 : Signature d'accords de mains d'œuvre avec le Maroc et la Tunisie.

1964 : Présence de 40000 Africains en France.

1965 : Signature d'accords de mains d'œuvre avec la Yougoslavie et la Turquie.

1968 : Présence de 2 621 000 étrangers en France.

1968 : Présence de 473 821 algériens en France (710 000 en 1975).

1968 : Le taux de régularisation des étrangers atteint 82 %.

1968 : Accord franco-algérien du 27 décembre qui autorise l'entrée en France d'Algériens (35 000 cette année).

1970 : Dans ces années, les naissances d'étrangers représentent 10% du total des naissances recensées en France.

1970 : Début de l'immigration africaine provenant des nouveaux états indépendants.

1972 : 23 Février, fin des régularisations, circulaire Fontanet-Marcellin.

1974 : Suspension officielle de l'immigration des travailleurs étrangers, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, hormis pour le regroupement familial.

1975 : Présence de 3 442 000 étrangers en France.

1976 : Rétablissement de la loi sur le regroupement familial afin de faciliter l'intégration des étrangers.

Table des matières

Première Partie

- Introduction p.4

Historiographie p.11

- I) Une histoire juridique de l'étranger p.11
- II) L'immigration à l'heure de l'expertise P.13
- III) Le manque historiographique sur l'immigration p.17
- IV) La naissance de la sociologie de l'intégration p.21
- V) La recherche sur l'immigration dans le Maine et Loire p.23

Deuxième Partie

- Présentation des sources p.25
- Présentation de la bibliographie p.28
- Tableaux p.29

Troisième Partie

Etude de cas P.33

L'intégration linguistique des étrangers en Maine et Loire à travers le milieu associatif dans les années 1970 et 1980

- Introduction p.33
- I) La genèse des associations d'aide aux étrangers à Angers p.34
- II) L'essor associatif en faveur des immigrés p.38
- III) Mise en place de l'alphabétisation p.43

▪ IV) L'alphabétisation, un moteur d'intégration p.48

▪ Conclusion p.55

Bibliographie p.56

▪ Annexe 1, Graphique d'évolution de la part d'immigration au sein de la population des pays de la Loire p.62

▪ Annexe 2, Chronologie de l'histoire de l'immigration en France p.64

